DISCOURS POLITIQUES DV DUC DE ROHAN,

Faits en divers temps sur les affaires qui se passoient.

Cy-devant non imprimez,



M. DC. XLVI.

DISCOURS POLITIQUES DU DUC DE ROHAN,

FAITS

En divers temps sur les affaires qui se passoient.

Cy-devant non imprimez.

DISCOURS I.

Sur la mort de Henry le Grand.

SI jamais j'ay eu suject de joindre mes regrets avec ceux de la France; c'est à la mort malheureuse de Henry le Grand, pleine de tristesse, & d'accidens funestes pour nous; & cependant qui peut estre estimée, pour son regard, & selon le monde, heureuse. Car quoy qu'il aye vescu parmi les difficiles traverses de son temps; Il les a neantmoins tellement surmontées, qu'au milieu d'icelles il a tousjours vaincu, tousjours

passé son temps ; & à la fin a veu ses ennemis, les uns ruinés par ses mains, les autres par eux-mesmes, & le reste crier à l'aide : afin que par leur derniere destruction, il eust moyen de recueillir les pieces de cét Estat deschiré ; le remettre par sa vertu, plus puissant & redoutable qu'il ne fut jamais. Depuis son advenement au Royaume, il a employé huict années à le remettre à son obeïssance ; Lesquelles, quoy que penibles, ont esté les plus heureuses de sa vie : Car augmentant sa reputation, il augmentoit son Estat. Le vray heur d'un Prince magnanime ne consiste pas à posseder longuement un grand Empire, qui ne luy serve qu'à se plonger dans les voluptés : mais bien à d'un petit en faire un grand, & à contenter non son corps, mais son courage. L'on dort souvent plus mal parmi les delices sur de bons matelats, que sur des gabions : & n'y a de pareil repos que celuy qui s'acquiert avec beaucoup de peine. C'est dequoy, le feu Roy, d'immortelle memoire, estoit heureux, d'avoir requis la paix au milieu du peril, par son travail, par son soin, par ses veilles : &

pour comble de felicité il en a joüy douze ans : tousjours fortifiant ſon Eſtat, l'augmentant, l'embelliſſant & decorant de telle façon, qu'il ſe rendit l'Arbitre de la Chreſtienté, la terreur de ſes voiſins. Et au plus haut degré de ſa grandeur, il eſt mort ſans apprehenſion, ſans douleur, d'une mort commune à pluſieurs grands perſonnages. Mais, ô mort plus digne d'un tyran, que d'un juſte Roy, comme il eſtoit, mort malheureuſe; ſi ce n'eſtoit pour luy, au moins pour ſon Eſtat: qu'il laiſſe à un enfant de neuf ans, environné de puiſſants ennemis; plein de beaucoup de broüillons; diviſé par les Princes, par la Religion. Pleurons donc, avec raiſon, le plus grand Roy qui fuſt ſur la terre; qui faiſoit du bien à pluſieurs, & mal à perſonne. Par ſa mort, la France perd ce qui la faiſoit redouter de ſes voiſins, & qui la maintenoit en paix & union; ce qui l'augmentoit en toutes ſortes de biens. Et au lieu de cette condition heureuſe, nous tombons ſous le regne d'un enfant, & ſous la conduicte d'une Princeſſe peu inſtruite aux affaires, traverſée par les Grands

du Royaume, qui se veulent eslever durant la foiblesse de son Gouvernement: où les desseins particuliers empeschent les bonnes & publiques instructions; où les Finances sont prodiguées; les Arsenaux dissipés, & les Favoris en vogue. Que l'on compare maintenant nostre condition presente à la passée, & l'on jugera le juste suject que nous avons de plaindre nostre Roy. Nous sommes si insensibles à nostre felicité, que nous ne la cognoissons que quand elle est passée. La France estoit si heureuse durant sa vie, que depuis 1200 ans elle n'avoit joüy d'une pareille felicité. Sa mort nous fait acheter bien cher le repos. En sa vie, il contenoit, par son authorité, les meschans: en sa mort, toute crainte de mal faire est ostee: & semble que toute liberté soit permise aux meschans. La memoire si recente de son nom, fait qu'on y apporte encore quelque respect; mais autant de jours que nous nous en esloignons, sont autant de pas que nous faisons au chemin de la desobeïssance: Ceux qui ont veu le regne de Charles neufvieme, avec la suite des maux que la France a soufferte

ſoufferte depuis ; jugeront facilement le danger où elle eſt. Charles neufvieme vint à la Couronne deux ans plus aagé que noſte Roy, gouverné en ſon Eſtat par la Reyne ſa Mere, tres-habile Princeſſe : & cependant on a veu ce qui s'en eſt enſuivy. Les meſmes partis, les meſmes intereſts, les meſmes pretextes ſubſiſtent encore : mais non ſi fort. Car noſtre Roy Henry les avoit affoiblis : & on a plus de temps auſſi à les faire fortifier. Nos ennemis de dehors ne ſont amoindris en pouvoir, ny en volonté de nous nuire : puis le temps paſſé a fait cognoiſtre beaucoup de defauts, dont ceux de ce ſiecle feront leur profit. En ce temps-là on eſtoit apprentif aux diviſions, en ceſtuy-cy tout le monde y eſt Maiſtre. L'ambition n'eſt diminuée, elle augmente pluſtoſt : toutes ces conſiderations nous doivent faire croire que l'Eſtat eſt en danger, & regretter noſtre Roy. Ce ne ſont point les eſperances de mon advancement, ny la crainte de la ruine du parti de ceux de la Religion, qui me le font plaindre : J'avois aſſez, & trop de cognoiſſance de la jalouſie qu'il portoit à ceux de ma

condition, & religion: & cognois bien que nous ne fusmes jamais plus considerables qu'à present. Car pour n'avoir plus de Princes du Sang de nostre costé, nous n'en sommes que plus forts: Alors nous n'estions maintenus d'eux, mais nous les maintenions, & faisions leurs affaires à nos despens. La France estoit divisée par la Maison de Bourbon & de Lorraine: mais le pretexte se prenoit de la division des Religions. Maintenant qu'ils sont Catholiques Romains, & les uns & les autres; ils perdent l'ancien pretexte, & separans en deux la partie Papiste, nous laissent le choix de l'un des deux pour nous y joindre. Je regrette en la perte de nostre invincible Roy, celle de la France. Je pleure sa personne, je regrette l'occasion perduë, & souspire du profond de mon cœur, la façon de sa mort. L'experience nous fera cognoistre en peu de temps, le suject legitime que nous avons, de le pleurer & regretter. Le peuple fremit desja, & semble prevoir son malheur. Les Villes font garde comme si elles attendoient le siege. La Noblesse cherche sa seureté parmi les plus relevés

vés de ſon corps : mais elle les trouve tous deſunis, & y a toute occaſion de crainte, & nulle apparence de ſeureté. Bref, il ne faut pas eſtre François, ou regretter la perte que la France a faite de ſon bon-heur. Je pleure en ſa perſonne ſa courtoiſie, ſa familiarité, ſa bonne humeur, ſa douce converſation. L'honneur qu'il me faiſoit, la bonne chere dont il me favoriſoit, l'entrée qu'il me donnoit en ſes lieux plus privés, m'obligent, non ſeulement à le pleurer ; mais auſſi à ne me plus aimer où j'avois accouſtumé de le voir. Je plain la plus belle & glorieuſe entrepriſe, dont on ait jamais oüy parler: n'eſtant pas à croire que l'equippage de 30000 homme de pied, 6000 chevaux, une bande d'artillerie de 60 pieces, & munitions pour tirer 60000 coups, avec le reſte de l'attirail complet, ſans comprendre l'armée du Daulphiné, & le renforcement des garniſons des Villes frontieres, ne fuſt deſtiné que pour le ſiege de Julliers ; puis que nous l'enrreprenons apres ſa mort avec 8000 hommes de pied, & 1000 chevaux. Occaſion que je ne verray jamais, pour le moins ſous un

si grand Capitaine, ny avec tant de desir d'y servir, & d'y apprendre mon mestier. Equippage que jamais Roy de France n'a eu pouvoir de faire semblable, & de le continuer dix ans, si besoin eust esté, sans fouller son peuple, comme il pouvoit faire. N'est-ce pas à moy un assés grand suject de plaindre la seule occasion, qui m'estoit jamais arrivée, de tesmoigner à mon Roy: mais, ô Dieu! à quel Roy, mon courage, ma fidelité, mon affection? Certes quand j'y songe le cœur me fend. Un coup de picque donné en sa presence m'eust plus contenté, que de gaigner maintenant une bataille. J'eusse bien plus estimé une loüange de luy en ce mestier, duquel il estoit le premier Maistre de son temps, que toutes celles de tous les Capitaines qui restent vivans. Je souspire la façon de sa deplorable mort. Un Prince doux, clement, qui ne fit jamais mourir l'innocent; duquel mesmes les victoires ont esté peu sanglantes; qui s'est contenté de reduire ses ennemis à luy demander pardon; qui depuis les a receus comme ses meilleurs amis; & qui leur a fait de grands biens.

Prince tardif à se courroucer, prompt à pardonner; sans fiel, sans vangeance; qui estoit aimé & redouté. Et cependant, au milieu de sa Ville capitale, qu'il avoit renduë un miracle du monde; accompagné de 200 Gentils-hommes, dans son carroce plein de Princes & Seigneurs; reçoit un coup de cousteau par un homme, non poussé de vangeance d'aucun desplaisir receu, non esmeu de ses voisins, pour crainte de ses genereux desseins: mais seulement poussé par les escrits & sermons des Jesuites, qui peuvent aprés cela se nommer François, & regarder ce Spectre Infernal, sans se procurer la punition que merite cette doctrine execrable enseignée par eux, de promettre paradis aux assassins de nos Roys. Qui peut avoir vescu au temps de ce Roy auguste, comme j'ay fait, & prendre plaisir en cettuy-cy? Je veux donc separer ma vie en deux, nommer celle que j'ay passée, heureuse; puis qu'elle a servi Henry le Grand: & celle que j'ay à vivre, malheureuse, & l'employer à regretter, pleurer, plaindre, & souspirer. Et pour l'honneur de sa memoire, je veux servir le reste de

mes jours (l'empire de Dieu estant en son entier) la France, puis qu'il l'a gouvernée : le Roy, puis qu'il est son fils : la Reyne, comme ayant esté sa chere compagne.

DISCOURS II.

A l'Assemblée de Saumur.

MEssieurs, encore que cette Assemblée ne soit la premiere tenuë pour mesme suject, elle ne laissera neantmoins d'estre le fondement du bien ou du mal qui arrivera aux Eglises Reformées en ce Royaume. Nous sommes arrivés en un carrefour, où plusieurs chemins se rencontrent : mais il n'y en a qu'un où se trouve nostre seureté. La vie de Henry le Grand la maintenoit : Il faut à ceste heure que ce soit nostre vertu. Dieu l'a retiré, afin que nostre secours ne fust plus en luy. Il nous l'avoit donné, & à toute la Chrestienté pour son repos. Il nous l'a voulu oster comme indignes de cette grace ; ou pour nous relever plus que jamais quand le secours humain nous manque :

que ; pourveu que nos intentions soient sainctes & bonnes. Il faut donc se trouver en cette Assemblée, avec un zele ardent de maintenir la paix en cét Estat, & particulierement en son Eglise : y deposer les haines, les passions, affaires domestiques, pour travailler en son œuvre ; afin quil y benisse nos actions. Quelle plus ambitieuse gloire pouvons-nous rechercher que de servir, selon nos conditions, à estaier, affermir, & augmenter son Eglise, penchante, foible & amoindrie ? Certes chacun y doit contribuer les dons que Dieu luy à departis. Nous n'avons rien en ce monde que par usufruict. Nous y sommes estrangers, il y faut passer, mais n'y establir sa demeure, Cette vie mortelle ne se doit prolonger, que pour acquerir l'eternelle : prenans autant de soin à servir nostre Dieu, que les meschants font à servir le Diable. Imitons les, non à suivre leur malice, mais à poursuivre aussi ardemment le regne de Christ, qu'ils font celuy de Satan. Que cette difference seulement se voye, que ce soit par moyens legitimes que nous procurions nostre con-

servation: comme eux emploient toute tromperie & meschanceté à nous nuire. C'est à nous à y prendre garde: le faict nous touche. Nous devons principalement nous affermir sur trois poincts; comme essentiels, & dont tous les autres dependent. Le premier est l'union parmi nous: Le second l'admission à toutes charges: Le troisieme & dernier de pourvoir à nostre seureté. La raison, & les exemples nous ont fait cognoistre, de tout temps, que l'union est la conservation de toutes sortes d'Estats & Societez: comme la desunion en est la dissipation. Practiquons cette maxime mieux que par le passé: puis que c'est le fondement de nostre edifice. Aussi ay-je commencé par cét Article, comme le plus important, le plus difficile à executer & qui neantmoins depent de nous entierement. Quel courage donnerons-nous à nos ennemis de nous refuser ce qui dependra d'eux; jugeans nostre foiblesse par nostre desunion? Quel advantage leur donnerons-nous pour courre sus à nostre ruine, si nous leur ouvrons la porte par la dissention? & pourtant, jusques icy, avons-nous fait autre chose? N'est-ce pas un cas estrange

estrange que la raison, qui seule nous distingue des bestes, & qui seule nous doit faire discerner le bien du mal, est celle seule qui nous fait preferer à l'advancement du regne de Dieu, les richesses du monde : à la vangeance de sa querelle, les nostres particulieres ; & à nostre propre salut, la vanité d'estre emploiés au prejudice de nos plus proches. Bref, que l'avarice, la vangeance, l'ambition ayent pris place dans nos ames, au lieu des vertus qui leur sont propres. Il faut prier Dieu qu'il corrige ces defauts, & nous anime de telle façon, que nos paroles autrefois employées à nous trahir soient maintenant un gage infaillible de nostre fidelité. Que cette Assemblée donc monstre avoir soin d'un chacun. Qu'elle reçoive les plaintes des particuliers, s'enquerant de ceux que la modestie fait taire : poursuive avec fermeté la justice de leurs causes ; afin que l'on n'aye sujeɫt de chercher autre appuy. C'est là le ciment de nostre liaison : car si nous sommes lasches en ce poinɫt, chacun cherchera un nouveau protecteur. Qu'elle establisse aussi un ordre, qui oblige toutes les Provinces

du Royaume, à maintenir toutes les re-
solutions, qui s'y prendront. Pour cét
effect il faut un Conseil, où toutes ayent
part. Vous ostés par là l'esperance de
ceux qui pretendent la protection des
Eglises; lesquels ne se jettent parmi nous
que pour faire leurs affaires à nos de-
spens. Et tenez pour maxime indubita-
ble, que nul ne cherche cette qualité, que
pour tromper de tous costés. Nous ne
pouvons avoir d'autre protecteur que
nostre Roy, lequel, puis qu'il est tel, &
nous ses sujects, qui n'avons jamais eu
aucune intelligence avec les ennemis de
l'Estat; nonobstant les massacres & les
feux allumés, avons fidellement servi
nostre Prince, quand il l'a desiré, nous
avons juste suject de demander, & insister
fermement, pour estre admis à toutes
les charges & dignitez de ce Royaume.
Ce seroit chose cruelle, que nous qui fai-
sons partie de l'Estat, qui sommes Fran-
çois naturels, fussions exclus de ce que
les estrangers possedent; & à la sollicita-
tiō encore de ceux qui preschent qu'un
homme mortel, quand il luy plaist, peut
deslier les sujects du serment de fidelité;
& condamne nostre Religion, de ce
qu'elle commande au contraire l'obeïs-
sance

sance à nos Roys;fussent-ils infideles. Il ne faut pas douter, que quand telles gens possederont l'oreille de nos Roys, nous ne rencontrions en ce faict beaucoup de difficulté. Mais il faut que nostre resolution & union les surmonte : car sans l'execution d'iceluy nous ne pouvons vivre en honneur. Et cependant nostre lascheté est telle, qu'au lieu de nous y maintenir, nous taschons, à nous supplanter ; & portons plus d'envie à l'advancement de nos freres,qu'à celuy de nos ennemis.Ce qui cause le mauvais traictement que nous avons.Il faut donc apprendre des particuliers l'inobservation de ce poinct, y apporter la fermeté requise, pour en avoir contentement: autrement tout le monde pourra croire que nous sommes generalement convaincus du crime de lese-Majeste. On nous imputera les meurtres, que les Jesuites ont faits faire de nos Roys ; si nous portons, au lieu d'eux, la punition qu'ils meritent. Mais toutes ces choses nous sont infructueuses , si nous ne pourvoyons à nos places de seureté , autrement que par le passé. Il est bon d'oster, avec la douceur la volonté de nous nuire:

nuire : il est encore meilleur d'en oster le moyen. L'un & l'autre est faisable, pourveu que nous les conjoignions; car sans le dernier , malaisément ferons-nous practiquer le premier. Nostre amitié sera plus desirable , quand nous serons affranchis de la crainte de nos ennemis, & capables de secourir ceux que nous devons. Pour cét effect, il faut s'affermir entierement sur le fait de nos places ; la continuation nous en est necessaire plus que jamais : Si le feu Roy l'a jugée juste, combien plus l'est-elle & utile à l'Estat, durant la minorité & jeunesse de nostre Roy : afin de fermer la porte aux effrenées licences, que pourroient prendre leurs ennemis, au mespris de l'authorité souveraine , pour r'allumer le feu, & respandre le sang, que nostre Grand Henry par ses travaux & par la perte du sien, a heureusement esteint, & estanché. La minorité de Charles neufviéme doit servir d'exemple aux gens de bien, pour tascher à eviter tels malheurs : mais cét exemple r'esveille aussi les perturbateurs de l'Estat : Il les invite à se servir du temps & de l'occasion, qui se presente, pour executer leurs desseins,

desseins, qu'ils ont, de le ruiner. Nous y avons interest, nous faisons partie d'iceluy; si ce n'est la plus grande, au moins la meilleure, & pour laquelle Dieu conserve le reste.

Regardons les places necessaires pour les conserver. Il faut premierement r'avoir les perduës, ou d'autres en leur lieu, afin d'oster l'esperance de nous en diminuer le nombre pour l'advenir: puis obtenir la confirmation de toutes pour certain nombre d'années, jusques à ce que tous les sujects de meffiance nous soient ostés. Pourvoir aux abus qui se commettent en la garde d'icelles, & à la direction du Gouvernement. Mais comment nous roidirons-nous à ces choses, & de quel front demanderons-nous ce qui depend d'autruy, si nostre avarice fait convertir à nostre usage particulier, les deniers destinés pour la conservation publique? si les garnisons de nos places, sur la confiance desquelles nous establissons nostre seureté, sont par miracle, transsubstantiées en terres & en meubles? Certes cela est deplorable, & la lethargie si grande parmi nous, que les exemples pris de tels

manque-

manquements, ne nous resveillent pas. Nous ressemblons aux petits enfans qui ferment les yeux, pensans estre en seureté, & qui ne s'apperçoivent de leur faute, qu'en recevant le chastiment. En tel cas le repentir ne sert ny au public, ny au particulier. Je sçay que ces choses, quoy que justes, rencontreront de grandes difficultés : Qu'on nous opposera que nous demandons plus que nous ne possedions du temps du feu Roy : Que nous devons, pour entretenir la paix, en l'enfance de ce regne, nous contenter de pareil traictement. A cela on peut respondre, que c'est le changement des choses qui nous donne de l'apprehension. Combien, en divers lieux le Clergé en a-il obtenu à nostre prejudice? combien de craintes avons-nous receus depuis le malheureux jour du parricide de nostre Henry le Grand? La Loy des Estats change selon les temps : on n'y peut donner de Maximes certaines. Ce qui est utile à un Roy, est dommageable à un autre. Si un Roy de France se rend aujourd'huy persecuteur de nostre Religion, il en perd la protection parmi toute la Chrestienté ; enrichit de

de ce tiltre quelqu'un de ses voisins, n'augmente de creance parmi ceux de l'Eglise Romaine, & ruine entierement son Royaume. Ce qui ne peut arriver à un Roy d'Espagne pour mesme occasion, pource qu'il ne peut perdre la creance qu'il n'a point, & ne peut maintenant apporter de troubles à son Estat, depuis qu'il a perdu en cette querelle tout le Païs-Bas: car il n'a plus de sujets de nostre Religion. Je dis plus, que la situation de France au milieu des autres Royaumes, & l'exercice libre de nostre Religion en iceluy acquierent, sans difficulté, à nos Roys, l'authorité & creance, qu'ils ont parmi tous, de Protecteurs de l'Europe; laquelle ils maintiendront autant de temps qu'ils nous traicterõt bien. C'est pourquoy si le Roy est bien conseillé, il nous conservera aux choses susdictes: si mal, il vaut mieux nous en appercevoir de bonne heure, qu'attendre l'extremité. Que nostre but soit la gloire de Dieu, & la seureté des Eglises qu'il a establies si miraculeusement en ce Royaume: procurant du bien l'un à l'autre avec ardeur: mais par moyens legitimes. Soyons religieux à ne demander que les choses necessai-

necessaires; soyons fermes à les obtenir: & asseurons-nous que celuy qui a fait naistre de la cendre de tant de Martyrs, tant d'esleus en France pour le glorifier, les conservera & augmentera tousjours. Honneur & gloire soit au Pere, au Fils, & au Sainct Esprit. Amen.

DISCOURS III.

Sur l'Estat de la France, durant ses persecutions de Sainct Iean.

C'Est avec regret que je commence ce discours; par le malheur que la mort deplorable de Henry le Grand a apporté à toute la Chrestienté, & principalement à la France. Dieu nous avoit fait naistre ce Prince dans un parti abandonné, l'avoit eslevé à la conservation d'iceluy, l'avoit maintenu contre toutes les puissances Chrestiennes;& conduict comme par la main, au Gouvernement de la Monarchie Françoise. Ses actions avoient esté autant de merveilles, & d'exemples à la posterité. Es broüilleries quil avoit desmeslées estant

Roy de Navarre, il avoit recognu ceux qui ne se fussent jamais descouverts à luy Roy de France. Aux necessités receuës, il avoit appris à supporter la peine, la pauvreté, le mescontentement des Grands & des petits. Et pour le faire court, toutes les incommodités, qu'apporte la charge d'un chef de parti, dans un Estat où l'authorité souveraine, avec les commodités d'un Royaume estoient employez pour le ruiner. Ayant surmonté toutes ces difficultez & conquis par son esprit & espée ce qui luy estoit acquis par sa naissance, il devint Roy paisible du plus puissant & glorieux Royaume de la Chrestienté: mais qui, par ses longues maladies, s'estoit rendu, hors sa personne, mesprisable: voire incapable de secourir ses voisins: mesme de se maintenir sans eux. Douze ans depuis, le rend sous son regne, plus riche, mieux basti, & plus puissant que jamais. Luy plus absolu, ses thresors & ses arsenaux mieux fournis, ses frontieres mieux fortifiées, ses vrayes & solides alliances plus fermes; ses ennemis plus affoiblis que jamais Prince n'eust peu esperer, ny mesme

mesme souhaitter. Bref il estoit l'Arbitre de la Chrestienté, avoit la paix & la guerre entre ses mains ; & de luy dependoient entierement toutes les affaires de l'Europe. Voilà l'Estat florissant, auquel nous a laissez Henry le Grand. Nous estions la terreur des ennemis ; l'azile de nos amis. Nostre France, avec son chef, estoit considerée, comme la plus abondante, & plus considerable partie du monde. Il faut maintenant voir nostre changement, & d'où il procede. Il est certain que Dieu suscite & oste les Grands Princes; selon qu'il veut benir ou punir les peuples de la terre : sur tout quand par voyes extraordinaires il les envoye, & les retire. Ce que nous pouvons recognoistre en la vie & en la mort de Henry le Grand. Car si ses actions vivantes ont esté extraordinaires à nostre repos: combien sa violente mort nous doit-elle donner, avec les justes regrets, de veritables apprehensions ? Mort non selon le cours de nature, ny par accident : mais d'une deliberation diabolique, fortifiée par les sermons & escrits des Jesuites, entreprise à la veille de ses conquestes, & parmi les magnificen-

ces,

ces, au milieu de sa grande Ville de Paris, de sa Noblesse & de son peuple. N'attribuons donc point nostre changement de bien en mal, apres nos pechez, qu'à la mort de nostre Roy : la reputaion duquel a encore maintenu pour quelque temps les affaires de l'Europe en quelque estat. Mais tant plus nous nous esloignons de son Regne, tant plus voyons-nous les affaires changées. L'Europe prend toute une autre face, laquelle estoit autrefois ballancée par les deux puissances de France, & d'Espagne. La premiere ayant sans contredict, tous les Protestans en la protection, ou asseurée pour elle, & nous partissant avec la derniere le parti des Catholiques Romains. Puissances qui ne se peuvent souffrir, ny que les Alliances de mariages ne peuvent unir, par l'accroissement de l'un, & diminution de l'autre. De plus, l'egalité de ces deux puissances maintient toutes les autres ; lesquelles y ont grand interest, & sans icelles seroient facilement surmontées, par celle des deux qui demeureroit superieure. Maintenant nous commençons à appercevoir, un grand changement en cet ordre. L'Al-

 liance

liance de France, & d'Espagne fait ouvrir les yeux à tous leurs Confederez, sur tout à ceux de France, qui voyent bien qu'elle n'a esté recherchée que pour sa ruine, & par consequent la leur. Certes c'est un bel artifice à l'Espagne de persuader à la Reyne que ces Alliances la fortifient, maintienent son authorité, & que les Princes du Sang ny autres n'oseroient luy rien contester. Ce sont raisons plausibles : mais qui ne penetrent gueres avant. Car contre qui se doit-on gueres fortifier, que contre l'Espagne? de qui se fortifier que de ses ennemis irreconciliables, & interessez à nostre bien & cependant nous faisons le contraire. Nous prenons Conseil de nos ennemis, nous nous allions d'eux pour perdre nos amis : ou pour le moins, se voulans sauver, & chercher appuy ailleurs, les perdre pour nous. Voilà ce qu'apporte le Conseil d'Espagne, ou pour mieux dire les doublons d'Espagne au Conseil de France. Voilà le support qu'il nous faut attendre de cette Alliance; laquelle se joignant avec le Pape, ne peut desirer autre profit que la ruine des amis de France, & mesme de la plus saine partie des bons François.

Or

Or il faut maintenant voir quelles ont esté, jusques à present, toutes les intelligences de ces deux partis de l'Europe, leur puissance, & qui perdra au changement des partisans. La France à l'Angleterre ; les Venitiens ; les Estats du Païs-Bas ; la Savoye ; les Princes Protestans d'Allemagne ; le Duc de Lorraine ; les Cantons des Suisses ; & la pluspart des Villes Imperiales, tous interessés, pour la crainte de la Maison d'Austriche, c'est à dire d'Espagne ; mais pourtant diversement. L'Angleterre se souvient des pretensions d'Espagne, tesmoin la grande armée de l'an 1588 & que le dessein d'abolir la Religion Reformée regarde principalement ce Royaume. Venise craint le voisinage de Milan, & l'accroissement de puissance en Italie au Roy d'Espagne ; pource que indubitablement, il s'en rendroit Roy absolu. Les Païs-Bas ne font que sortir de sa tyrannie, la haïssent, la redouttent & plustost perdront tout, que d'y r'entrer. Chacun sçait combien est douce la liberté : & que ne seroit un peuple, pour conserver celle qu'ils ont acquise. Les Princes Protestans d'Allema-

gne n'ont-ils pas sujeɫt de craindre ; & haïr la Maison d'Austriche & s'opposer à elle ; veu qu'elle leur a volé l'Empire, &rendu comme hereditaire à leur Maison ; qui est le grand chemin à la servitude, à laquelle ils vont tomber s'ils n'y prennent garde de prés. Les Cantons des Suisses, lesquels se sont soustraits pour la pluspart, de ladite Maison d'Austriche, n'ont-ils pas interest à lui oster le moyen de les reconquerir ? sur tout ceux de nostre Religion, contre lesquels pretexte & secours ne lui manquera point du costé de Rome. Les Ducs de Savoye & Lorraine sont si prés de la France, que quoy qu'ils ayent esté autrefois & long temps partisans d'Espagne, il semble que maintenant ils panchent du costé de France. Le premier pour les pretensions du Duche de Milan, promis à sa femme, pour partage. Et le second, pour la facilité à un Roy de France de le ruiner quand bon luy semblera. Restent les Villes Imperiales d'Allemagne, qui ont pareil interest, que les Princes Protestans. Je laisse le Dannemarck ; la Suede ; la Polongne ; & autres Estats plus esloignez : pource que leurs interests ne sont conjoincts avec les nostres.

Le

Le parti d'Espagne consiste en l'Empereur; l'Achiduc Albert; qui sont de sa Maison; Aux Princes Allemans Catholiques Romains;& Villes Imperiales Catholiques Romaines, à cause de leur mes-intelligence avec les Protestans; A tous les Princes d'Italie, plustost par force que par amour; Aux Cantons Suisses Catholiques Romains, moyennant quelques pensions conditionnellement; & à l'authorité du Pape, lequel, tandis que par le maintien de nos Alliances, nous monstrerons nostre invincible puissance, se monstrera neutre: mais sera pour l'Espagne par inclination. Car deux choses le portent entierement contre nous, la perte de son authorité, & de son revenu és lieux que nous occupons. A quoy le Roy d'Espagne le pousse: afin que luy mettant en teste de dominer spirituellement sur toute la Chrestienté, sous pretexte d'extirper les heresies, il s'en face Monarque temporel. Voilà comme tous leurs desseins s'accordent à nostre ruine. Examinons maintenant ces deux grandes puissances, & laquelle est la plus solide. La France est un grand & puissant Royaume, abon-

dant en tous biens, peuplé de bonne Noblesse, bons soldats, & bons mariniers, garni de bons Ports, tout r'assemblé, sans estre separé par aucun Estat, situé tellement qu'il se peut aider de ses susdits amis. L'Angleterre, Escosse & Irlande est un puissant Estat, & une nation naturellement vaillante & sur mer & sur terre, riche de soldats & de vaisseaux, & qui peut soldoier une armée. L'Estat Venitien est puissant en Italie, a de grands thresors, & se peut nommer le Maistre de la mer, n'y ayant puissance en Italie, non pas mesmes toutes ensemble, qui les esgale en nombre de galeres & autres vaisseaux. Le Païs-Bas est un Estat le pouvoir duquel je prise merveilleusement; Ils ont esté 40 ans en guerre avec le Roy d'Espagne, ils n'en font que sortir; Ils ont l'eslite des bons Capitaines & soldats, entretenus en pleine paix, & ont des moyens; ont une armée de 15000 hommes de pied, & de 3000 chevaux, & sa suite preste de marcher où l'on veut. Pour la mer, ils en sont les Maistres sans contredit : de façon qu'ils peuvent, quand ils veulent, secourir leurs amis, & empescher le secours

cours de leurs ennemis; tesmoin l'armée du Prince de Parme contre l'Anglois, qu'ils ont empeschée de sortir de leurs havres: & les places maritimes de l'Archiduc, lesquelles durant la guerre, ont esté tousjours blocquées par mer. Les Princes Protestans & les Villes Imperiales, chacun sçait combien ils sont plus forts que les Catholiques Romains. Pour les Suisses, pour de l'argent on en a tant que l'on veut. Restent les Ducs de Savoye & de Lorraine. Ce sont deux Princes; particulierement le premier, qui peuvent mettre du monde ensemble. Quant à la commodité de se secourir les uns & les autres, il ne faut que prendre une carte de l'Europe, pour voir que nulle puissance contraire ne les en peut empescher.

X Venons maintenant à l'autre puissance. Premierement l'Espagne est un grand Royaume, mal peuplé, & qui n'est trop fertil, situé à un accul plus propre à se conserver, qu'à s'accroistre, tout entouré de la mer, & des monts Pyrenées, lequel seul ne seroit comparable à la France. Mais il a une grande chaine aux Indes tant Orienta-

les, qu'Occidentalles : d'où luy vienent ses grands thresors, & qui luy ont fait naistre l'ambition de la Monarchie Chrestienne. De plus il a en Italie les Royaumes de Naples & Sicile, & la Duché de Milan, & huict ou neuf Provinces de Flandres: car encore que l'Infante les aye en partage, il en a tousjours l'authorité entiere. A la verité c'est un grand terrien, & si tous ses Païs estoient contigus; Il surpasseroit de beaucoup la puissance de France. Mais il est contraint de despendre les revenus de Naples, Sicile, & Milan pour se garder: & d'emploier les thresors des Indes, pour conserver les Provinces de Flandres, à cause des continuelles despenses qu'il luy convient faire, pour y mener & entretenir ses armées. Au reste il luy manque fort d'hommes, il luy faut des Espagnols naturels en tant de lieux, qu'il n'y peut fournir; & est contrainct d'user de severité pour les faire marcher. Bref cette puissance est plus fascheuse que solide. L'Empereur est le premier en honneur, & le dernier en pouvoir: Il a premierement un grand ennemi: assavoir le Turc, contre lequel il ne sçauroit resister sans

ayde;

ayde ; à grande peine secourroit-il les autres. L'Archiduc est compris soubs la puissance d'Espagne : car il n'ose ny ne peut agir sans sa volonté ny sans ses moyens. Les Princes Allemans & Villes Imperiales Catholiques Romaines sont fort peu considerables, pour n'estre égaux au pouvoir des autres. Et tous les Princes d'Italie sont fort peu de chose : horsmis le grand Duc de Toscane, qui à la verité a hommes & argent. Quant aux Suisses, ils marchent pour de l'argent : & toutesfois l'Espagnol n'a Alliance qu'avec les Cantons Catholiques Romains, & la France l'a generale. Reste l'authorité du Pape, laquelle autrefois, durant la grande ignorance & superstition, a esté fort absoluë ; pource que ses excommunications deffaisoient les armées, transferoient les Couronnes : mais maintenant on s'en moque, elle ne nuit qu'à qui la craint : son secours ne consiste qu'en fulminations. Quant aux moyens de se secourir, ils sont fort longs, penibles & dangereux. Premierement, la France separe la Flandre de l'Espagne : la Provence peut incommoder le passage d'Italie en Espa-
 gne.

gne. La Bourgongne, la Bresse, la Lorraine, & l'Estat des Venitiens separent le reste de l'Italie de l'Allemagne, & des Païs-Bas. En un mot cette puissance est fort grande, & de merveilleuse estenduë, pleine d'apparence exterieure: Mais elle est si separée, & a tant d'incommoditez à se joindre, que cela luy oste beaucoup de sa force. Au contraire celle qui depend de la France, est solide, unie, prompte pour se defendre & attaquer.

Voilà donc ces deux puissances, qui dependent, l'une de France, l'autre d'Espagne. Il n'importe pas peu que chacun de ces Royaumes conserve son credit dans son parti. Ce qui est facile au Roy d'Espagne: pource que tous ses sujects & Alliez sont de sa Religion, ou de sa Maison, ou obligez à exterminer les Protestans. De façon qu'on ne peut prendre de luy ombrage, qu'il puisse changer ses intelligences. Ce n'est de mesme du Roy de France: car il est de la Religion Romaine, & en a plus de sujects que de la Religion Reformée, & mesme des Alliances Papistes, & si pourtant la force de son parti consiste en Reformez.

De

De façon que s'il ne les mesnage bien, & ne monstre nulle association avec le Roy d'Espagne, en mal traictant ses sujects qui en font profession, il les perdra tout à coup. On se fie peut-estre en ce que le parti Reformé ne se peut joindre avec le Roy d'Espagne: mais ne voulant se perdre, en se r'alliant il peut choisir le Roy d'Angleterre, qui seroit l'entiere ruine du Royaume de France, se servant des menaces de rendre le mariage de Henry le Grand illegitime, & nous serions si aveuglés; que de contribuer nostre ruine à l'insatiable & immoderée ambition du Pape, & du Roy d'Espagne? Ne void-on pas qu'un tel traictement attire une guerre civile en France, laquelle est plus à craindre que les fulminations du Pape de Rome, qui ne pouvant ruiner la France par les armes estrangeres, la veut destruire par les naturelles.

Certes il y a eu du jugement de Dieu, qui pour nos pechez nous veut punir, puis qu'il nous empesche de voir, d'apprehender, & de tascher à éviter les malheurs, que mesmes conseils, mesmes resolutions, mesmes chemins tenus, pour l'execution d'icel-

le, ont fait voir 40 années durant, & qui avoient reduit la pauvre France à telle extremité, que, sans miracle, elle ne se pouvoit relever. Les mesmes partis sont en l'Estat. Pour le premier, la Reyne Mere veut establir son authorité, en mesme sorte que la feuë Reyne Mere: pour cét effect abbaisse les Princes du Sang; se sert de l'authorité de la Maison de Guise, à laquelle est joincte celle de Monsieur d'Espernon; se fortifie non des vrais amis de cette Couronne, mais de ceux, qui, par la division, la veulent affoiblir; comme du Roy d'Espagne & du Pape. Voilà un parti grand & fort: mais qui est composé de personnes, qui desirent plustost la destruction, que la conservation de cét Estat. Ce qui l'appuye d'autant plus, est qu'ils abusent de l'authorité Royale, laquelle est entre leurs mains, faisans parler Louys treisiesme en toutes leurs expeditions, quoy que ce soit à son detriment. Le second parti est composé des Princes du Sang, lesquels voyent le mal de la Maison: mais n'y peuvent pourvoir, ayans perdu, par leur changement de Religion, ceux qui avoient maintenu leurs

leurs Peres. De façon qu'ils n'ont que la Iustice & nulle force. Le troisiesme parti est celuy de la Religion, lié par la conscience avec tous les Protestans de la Chrestienté : parti seul capable de maintenir la France, comme il a fait autresfois, ayant conservé les enfans de la Maison contre les estrangers : & entr'autres nourry, & eslevé Henry le Grand, restaurateur de cét Estat. Dont les ennemis, ayans recognu que la force de cedit parti consistoit en son union, son ordre, & ses seuretez, ils ont employé tous leurs artifices, pour ruiner tels fondements : Ce qui a paru clairement en l'Assemblée de Saumur: où l'argent, les pensions, les menaces ont esté employées, pour corrompre les personnes qui en estoient capables, les diviser entr'eux, & en cette division les ruiner. Comme aussi par le brevet de congé, donné aux Deputez des Assemblées particulieres, par la Declaration qu'ils font verifier és Cours de Parlement, où ils defendent expressement l'ordre estably de tout temps parmi eux, sans lequel ils ne peuvent pourvoir à leurs necessitez ; & par la peine qu'ils prennent à s'asseurer de

leurs places de seureté ; gaignans les Gouverneurs faciles ; donnans moyen à d'autres affidez d'acheter les Gouvernemens des gens de bien; taschans au prejudice des Privileges des Villes particulieres de faire des Maires à leur devotion ; & s'efforçans de supplanter de leurs Gouvernemens, ceux qui persistent contre leurs contestations, sçachans bien que leurs seuretez manquans, ils ne se peuvent maintenir. Et à toutes ces pernicieuses intentions, ruineuses à l'Estat, on emploie l'authorité du Roy. Voilà quels sont les partis de France, quels sont leurs desseins ; & par qui soustenus. Le premier couvre toutes ses mauvaises intentions de l'authorité Royale. Le second crie apres le mauvais Gouvernement, sans estre escouté. Le troisieme se plaint de son mauvais traictement sans estre soulagé. Et jusques à ceste heure l'argent de l'Estat a si bien operé, parmi les ames viles & perfides de ces deux derniers partis, qu'ils en ont esté le mespris du premier. Et le Conseil des petites gens, pensionnaires de Rome & d'Espagne, preferé à celuy des Princes du Sang, & des

des Grands du Royaume. Mais si lesdicts Princes; & ceux de la Religion peuvent recognoistre leurs fautes, les reparer, joindre leurs justes plaintes, unir leurs interests, &, en gens de bien, ne s'abandonner par nulle promesse, au prejudice les uns des autres; il est indubitable qu'en se relevant, ils releveront l'Estat: dont un jour on leur sçaura gré. Si aussi la peur, l'avarice, ou tous les deux ensemble, empeschent les deux partis de s'unir, de prendre les resolutions genereuses & necessaires, voicy ce qui arrivera, & Dieu vueille que ce ne soit Prophetie: la France servira de theatre, pour executer les passions de Rome & d'Espagne, contre tous bons François & Chrestiens. Et quand le mal sera sans remede humain, tous ceux ausquels restera une estincelle de l'amour de Dieu & de leur patrie, ne pourront avoir de soulagement qu'à regretter les fautes passées, & à souffrir, par leur imprudence, tel joug que leur voudra imposer l'estranger. Car nous ne nous imaginons point que le parti, qui ruinera les deux autres, avec l'assistance des fulminations du Pape; & les for-

ces

ces du Roy d'Espagne, demeurera absolu. Tels Princes ne prennent tant de peine pour nostre bien. Leur dessein sur la France, tant s'en faut qu il soit esteint, qu'il se renouvelle maintenant avec plus d'esperance que jamais, voyans que tout leur vient à souhait. Le r'establissement des Jesuites, la mort de Henry le Grand, la Regence du Royaume en la Maison de Medicis, l'Estat gouverné par les anciens pensionnaires d'Espagne & de Rome, tous les autres Estats ostez, l'appuy d'iceluy fondé sur la Maison de Lorraine, l'authorité deuë aux Princes du Sang ostée, & la division formée parmi les Reformez. Tous lesquels maux estans arrivez à cét Estat, en si peu de temps, leur donne une grande esperance de parvenir à leurs anciens desseins. Aussi s'il reste, durant la minorité de Louys treisiesme de la generosité aux Princes du Sang, & de la pieté aux Reformez, ils s'opposeront à la ruine de l'Estat, menacée par la leur. Car la France ne peut subsister long temps, la Maison Royalle oppressée, & les Reformez persecutez, pource que ce sont les seuls qui ne peuvent subsister, que

par

par la conservation de la Couronne, & qu'on ne peut ruiner, qu'on n'affoiblisse tellement le Royaume, qu'il demeure au premier occupant ou se brise en pieces. Que telles considerations donc nous rendent sages, avant que l'impossibilité d'y remedier ne nous laisse seulement que le desespoir de ne l'avoir preveu.

Vous Princes, sçachez que l'authorité usurpée ne se lasche jamais de bonne volonté. Que vostre plus grand crime est le droict que vous avez au Gouvernement de la France; & que la seule crainte vous peut redonner, ce que le mespris vous a osté. Et vous, qui faites profession de la Religion Reformée, souvenez-vous par quel moyen vos Peres ont planté l'Evangile de Christ en ce Royaume, establi nos seuretez, nostre ordre. Serons-nous si miserables, de preferer à nostre liberté, & à celle de nos enfans, & à la ruine de l'Eglise de Dieu, les vaines promesses de quelque pension, qui dure autant que vous nuisés à vostre patrie; ou de quelques petits Estats, desquels vous ne jouïrez apres la ruine du corps, sans abandonner vostre Religion?

gion? Si donc vos Princes veulent conserver cette Couronne dans leur Maison, & les Reformez dans l'Estat, ils doivent s'unir, se maintenir & s'appuier les uns les autres. Que nos pouvoirs soient emploiez, pour leur donner l'authorité qui leur est escheuë; les leurs à affermir nostre ordre, nostre seureté, & nostre correspondance: Et tous ensemble à entretenir les anciennes Alliances de nostre Couronne. Je voy qu'on calomnie les Reformez, de vouloir, par leur ordre, se desjondre de l'Estat, à l'imitation des Suisses & des Païs-Bas: Mais, ny la façon dont ils sont dispercez dans le Royaume, ny le nombre des Grands & de la Noblesse, qui est parmi eux, ny l'honneur de leur nation, ny méme leur utilité, ne peuvent souffrir que telles pensées entrent ou puissent tomber en l'entendement d'aucuns. Dieu par sa grace vueille regarder cét Estat en pitié; s'il veut le conserver en son entier, je le supplie de tout mon cœur que le corps des Refo mez soit son principal a, puy; si aussi il le veut ruiner, qu'il se souvienne de replanter les Eglises par le mesme moyen qu'il les y a plantees. Amen.

D I-

DISCOURS IV.

Sur le voyage du Roy en Iuillet 1615.

SUr les diverses & importantes affaires qui se passent aujourd'huy en cét Estat, j'ay creu devoir à ma fidelité, & au service que j'ay voüé à la Reyne, luy representer franchement mes advis; lesquels doivent estre considerez: pource que je ne les donne par haïne, ou vengeance d'aucun; ny par crainte d'estre reculé; ou esperance d'estre advancé aux affaires; qui sont des passions, qui aveuglent bien souvent les plus grands personnages. Mon humeur toute franche, & mon affection entiere, où je la donne, tire de moy ce discours, auquel on verra mon Conseil, & ma resolution. Je confesse qu'aux affaires dont il s'agit, je n'y voy pas au fonds que les actions passées du Prince de Condé font douter de sa fermeté, & bonne conduicte: toutesfois je prendray les choses au pis, comme si tous les moyens, dont on s'est servi au temps passé, manquoient: estant certain que les fautes, dont on ressent

ressent le dommage, corrigent souvent les hommes & les prosperitez les endorment.

Jusques à la tenuë des Estats generaux, tous les peuples & tous les Officiers du Royaume, se sont maintenus en leur devoir ; pource qu'ils apprehendoient les graces, & les dommages avec elles. De façon qu'ils estoient contraires à ceux, qu'ils croioient autheurs d'icelles, aimans mieux joüir de l'estat present, que soubs esperance d'une reformation, jetter toutes choses aux extremités. A la tenuë des Estats generaux, le discord des Ordres, sur l'Article du tiers Estat, par le Parlement de Paris ; l'instante demande du Concile de Trente des deux premiers Ordres ; la mauvaise volonté que le Clergé tesmoigna contre ceux de nostre Religion, ne voulans approuver nos Edicts de pacification, & requerans du Roy des serments de nostre ruine, ont donné un grand chemin à ceux, qui travaillans à diminuer l'authorité de la Reyne, veulent accroistre la leur. En suite de celà la revocation de la polette est venuë, laquelle, quoy que Saincte, a alteré les Officiers du

Royau-

Royaume ; n'eſtant de ſaiſon, & le r'eſtabliſſement ne les a r'amenez: pource qu'encore que ce ſoit ce qui les a eſmeus, ils ne le veulent faire paroiſtre, couvrans leurs intereſts particuliers par le manteau du bien public. Il y a plus, c'eſt que les Deputez deſdicts Eſtats, eſtans allez pour la pluſpart, non pour regarder au bien du Royaume: mais pour faire leurs affaires particulieres, & s'eſtans portez aux volontez de la Reyne, ont creu qu'elle leur devoit de grandes recompenſes. De façon que ceux qui ne les ont receuës, comme ils croioient les meriter, s'en ſont retournez dans les Provinces, blaſphemans contre le Gouvernement de l'Eſtat: & ce nombre joinct avec celuy qui eſtoit contr'elle eſt beaucoup le plus grand. Toutes ces choſes eſtans exaggerées par le Prince, & par les ſiens, avec ſoin & artifice, elles ont merveilleuſement profité par tout, meſme parmi les eſtrangers & meilleurs Alliez de la France: pource qu'on leur imprime, que le deſſein eſt formé, entre la Reyne, le Pape, & le Roy d'Eſpagne, de ruiner par force d'armes, ceux de noſtre Religion dans

touſe

toute la Chrestienté. Ce qui seroit à la verité, où tous bons François se devroient opposer: pource qu'il affoibliroit la France, & tous ceux qui sont Alliez à elle, contre la grandeur d'Espagne.

Voilà l'Estat de nos affaires, ausquelles il faut, ou que le Prince se relasche, ou que la Reyne ploie un peu, ou que toutes choses esclattent.

Si le Prince se relasche pour ses affaires particulieres, c'est sa ruine, & l'entier affermissement de l'authorité de la Reyne. C'est pourquoy je ne juge pas qu'il s'y laisse aller cette fois.

Il faut maintenant voir, lequel est meilleur pour la Reyne, qu'elle tienne ferme, quand tout devroit esclatter, ou qu'elle cede un peu de temps; pour puis apres reprendre sa premiere authorité: & quel inconvenient il y a en l'une & en l'autre resolution. Si elle se relasche, en retardant le mariage, ou apportant quelque changement au Gouvernement des affaires, & des Finances; il semble que le Prince en tirera le gré; que son authorité en croistra; que celle de la Reyne en diminuera: & par consequent la gloire de

l'un

l'un ſera le meſpris de l'autre. Si on continuë le mariage, & que toutes choſes demeurent comme elles ſont, l'on doit apprehender les eſmotions, que le Prince, le Parlement, & le peuple de Paris peuvent faire durant le voyage, non ſeulement dedans leur Ville, mais auſſi par toute la France: Les deffiances des Princes eſtrangers, Alliez de cette Couronne, qui pour leurs intereſts, craignent la liaiſon de France & d'Eſpagne: La guerre de Savoye, l'abandonnement duquel Prince on interpreteroit, comme une preuve de noſtre liaiſon avec l'Eſpagne, à leur prejudice: Et les craintes conceuës de ceux de noſtre Religion, que toutes ces choſes retombent ſur nous. C'eſt pourquoy je croy qu'on ne peut partir, ſans hazarder tout à fait l'authorité de la Reyne, ſi on ne pourvoit à tous ces inconveniens.

Si on ſe reſout au voyage, mon advis eſt, à quelque prix que ce ſoit, de reſoudre quatre choſes. La premiere de laiſſer un ordre dans Paris; ſoit entre les mains d'une perſonne qualifiée, aſſiſtée du Conſeil; ſoit entre celles du Parlement, pour avoir une correſpon-

dance

dance avec la Reyne, & pour empescher les esmotions du peuple. La seconde de faire la paix en Savoye, ou pour le moins ne monstrer sa foiblesse, & mauvaise volonté, en deffendant expressement de n'aller secourir ledit Duc ; puis qu'on ne le peut empescher. La troisiesme de contenter, par l'Alliance d'Angleterre, tous les Princes nos Alliez, qui craignent celle d'Espagne. La quatriesme & derniere, par un bon & favorable traictement, donné a nostre Assemblée, tesmoigner publiquement aux Reformez qu'on les veut conserver.

Voilà mon premier advis : mais j'en croy un autre plus utile, & plus seur, si on veut bien l'examiner ; & hors de toute crainte d'esclat, lequel voicy. Que la Reyne mande au Prince, qu'ayant examiné les Remonstrances du Parlement, elle y veut donner ordre, avant le voyage de Guienne : & pour cét effect, le convie à luy venir ayder à reformer les affaires. S'il ne vient ; c'est l'advantage de la Reyne : & il ne faudra pas laisser de travailler avec le Parlement à la mesme chose. Car ce qui se fera de bien ne sera plus attribué

au

au Prince; puis qu'il n'y aura pas aſſiſté. Mais en cette Conference, il faut contenter le Parlement, à quelque prix que ce ſoit, ſur tout en l'adminiſtration des Finances: & c'eſt à quoy la dexterité eſt neceſſaire. Car quand on ſe relaſcheroit à des choſes à contre-cœur, il ne le faut teſmoigner, ains monſtrer en eſtre bien aiſe. Si cela eſt conduit comme il faut, & par perſonnes qui ne regardent que l'authorité de la Reyne, dans ſix mois elle en aura plus que jamais, & ruinera entierement l'union du Prince. Croyés qu'il y a en France aſſés de puiſſance pour ſouſtenir l'authorité de la Reyne, ſans l'emprunter d'ailleurs. Je ne me veux ſervir que d'un exemple, qui eſt la guerre du bien public contre le Roy Louys onzieſme. Il ne ruina cette grande Ligue qu'en les diviſant: Ce qui ſembloit eſtre du commencement à la grande diminution de ſon authorité. Si vous ne pouvez plus, par intereſt particulier deſunir les Princes, il faut tenter la voye par un autre coſté: & ſi le Parlement ſuit l'avarice, pource qu'il eſt ſur ſes gardes de ce coſté-là, il faut chercher d'autres endroits plus foi-

bles, & dont il ne se doute pas; à sçavoir la vanité d'avoir aydé à la Reyne à remettre le Royaume en bon estat. Cependant le Roy croist; & avec l'aage augmente d'authorité: ce qui affermit celle de la Reyne, & diminuë celle des Princes du Sang. C'est pourquoy il se faut garder de cela, & que la diminution apparente de quelque particulier ne soit cause de hazarder l'authorité de celle qui les maintient; la diminution de laquelle les ruine entierement. Quant à ma resolution elle est de servir fidellement la Reyne, contre Monsieur le Prince: de procurer de tout mon pouvoir le bien de la grandeur de ce Royaume, d'y porter, en ce que je pourray, tous ceux de la Religion. Mais si par passion qu'on aye contre ceux de ladite Religion, & par mauvais Cònseil, on les traicte comme à Saumur, je declare que je ne me desuniray jamais des resolutions publiques, que nostre Assemblée prendra icy.

DISCOURS V.

Sur le Gouvernement de la Reyne Mere, fait en l'année 1617.

L'Eloquence, qui ne touche les intereſts de ceux qu'on veut perſuader, a ordinairement peu d'effect envers eux: Auſſi la lettre que Monſieur de Vendoſme, de Mayenne & de Boüillon eſcrivirent au Roy contre le Mareſchal d'Ancre, & la Declaration faicte au nom de ſa Majeſté, pour y ſervir de reſponſe, piece delicate, & bien faicte, n'ont toutefois gaigné juſques à preſent ſur perſonne; ou pour faire embraſſer le parti des Princes meſcontens; ou pour faire entierement approuver le Gouvernement d'aujourd'huy. Car la faveur de Monſieur le Mareſchal d'Ancre eſt abhorrée & ſuſpecte: & ceux qui s'en taiſent, ſont ou pour effect, ou pour eſperance, attachez à ſa fortune. Et certes il n'y avoit point encore d'exemple d'homme, honoré du baſton de Mareſchal de France, qui n'euſt jamais ſervi en armée: ny d'homme,

qui tout à la fois, euſt entre ſes mains, le ſoing, le ſeau, & la bourçe du Roy: C'eſt à dire, toute ſon authorité. L'on trouve auſſy eſtrange que ceux, deſquels le feu Roy ſe ſervoit en ces Charges-là, ſe trouvent ſieſloignés. Que ſi Monſieur le Chancellier a gauchy depuis, la probité de Monſieur le Preſident du Vair, & ſa capacité ſont ſans reproche, & ne ſont pas neantmoins garentes de diſgrace: & meſme on croit qu'elles l'ont advancée. De maintenir auſſi que les Edicts de pacification; & toutes les promeſſes faictes à des Communautés ayent eſté juſques icy inviolablement obſervées, & ainſi poſer la foy, pour la marque plus aſſeurée de la Royauté; C'eſt diſcourir en vain à ceux qui ſçavent le contraire: c'eſt à dire, preſqu'à tous. Et cét eſchantillon de plainte contient en ſoy quaſi le ſommaire de ce qui ſe dit d'importance contre ledict Sieur Mareſchal d'Ancre, & le Gouvernement d'aujord'huy.

Surquoy, dit-on, il ſeroit bien à deſirer, non pas que le Mareſchal d'Ancre fuſt ruiné: car ſa naiſſance egale bien celle de quelcun, qui de noſtre memoire a eſté fait, non ſeulement

lement Mareſchal, mais Duc & Pair de France, & qui a eſtabli une heureuſe Maiſon en ce Rayaume. Et ſon eſprit, ſa nourriture, & pluſieurs autres qualités, le font juger digne de grande faveur, & ſouvent faire deſirer qu'il ſe naturaliſe parmi nous, & y eſtabliſſe une grande Maiſon. Ce qui ne peut eſtre qu'honorable à noſtre Nation. Mais il ſeroit à deſirer, dit-on, que cette grandeur ne donnaſt point de juſte ombrage à ceux, qui ſont jaloux de l'authorité Royale, & de la Monarchie; & que juſques à la parfaicte majorité de noſtre Roy, la puiſſance ne fuſt entre les mains d'un ſeul, qui en pourroit plus facilement abuſer que pluſieurs, leſquels s'empeſchans l'un l'autre d'uſurper l'Eſtat, s'aydent les uns les autres à le garder tout entier, à celuy ſeul auquel il appartient, juſques à ce qu'il ſoit capable de le conduire luy-meſme. Car perſonne ne peut reſpondre de ſoy, juſqu'où la convoitiſe de commander ſouverainement le peut porter, s'il ne l'a eſſayé: & cét eſſay, à qui que ce ſoit: eſt fort dangereux au Roy & au Royaume. Auſſi ſeroit bien à deſirer que ces vieux pi-

 lottes

lottes de l'Estat, en reprinssent le timon; Que l'on usast de bonne foy en l'observation des Edicts de pacification, & que plusieurs abus fussent reformez, qui de long temps ont vogué parmi nous, & qui, croissans à veuë d'œil, menacent cette Monarchie de beaucoup de mal. Mais c'est se tromper, de croire que les moyens, desquels jusques à present se sont servis & servent les Princes mescontents, soient capables de procurer cette reformation; soit qu'on prenne garde à leur intention; soit qu'on pese leur façon de proceder. Leurs deux Traictés de Saincte Menehould & de Loudun, feront tousjours juger à ceux qui en sçauront les particularitez, qu'ils ont eu leurs interests domestiques en principale recommandation: & beaucoup plus d'envie d'engager à leur souslevement plusieurs personnes, pour favoriser leurs desseins particuliers, que non pas de reformer l'Estat, comme ils disoient; ne de meliorer la condition de ceux, qui s'estoient adjoincts par leurs sollicitations. Car promettans à tous les François, par la convocation des Estats generaux, la restauration uni-

verſelle de toutes choſes ; ils ne peuvent nier qu'ils n'ayent manifeſtement brigué dans les Provinces pour faire nommer ceux qu'ils croioient de leur cabale ; & ainſi ont violé la liberté, qu'ils promettoient remettre : & donnent exemple, aux diſciples de la Reyne Mere, de faire de meſme, & ainſi depuis, croyans que l'accuſation qu'ils feroient de quelques perſonnes, & principalement dudit ſieur Mareſchal d'Ancre rendroit leur cauſe plauſible au peuple ; quelques-uns d'entr'eux, & notamment les Reformez, n'ont pas laiſſé d'avoir une eſtroicte intelligence avec ledit ſieur Mareſchal d'Ancre, pendant la plus grande chaleur de leurs armes. Ainſi à Saincte Menehould, & à Loudun, ils ſe ſont accordés avec des conditions, qui ne regardent que leur particulier ; ſans rien procurer, pour eſſentiellement advancer le bien public : & s'ils ont manqué à l'Eſtat, ils n'ont pas moins abuſé les Reformez, leſquels, Monſieur le Prince, en ſa lettre à la Reyne Mere, publioit eſtre intereſſés. Et quoy qu'à Saincte Menehould, Meſſieurs du Mayne, & de Boüillon, nommez par mondit ſieur

le Prince, pour traicter avec les Commissaires de sa Majesté, fussent sollicités par Monsieur de Rohan, qui leur depesche en poste un sien Secretaire, pour les exhorter à faire paroistre aux Reformez, que c'estoit à bon escient qu'on les avoit appellez, & à dessein de leur procurer du bien, le Traicté ne laissa pas de se conclurre, sans qu'ils en tirassent aucun advantage, & mesme sans qu'on fist aucune mention d'eux. Ils signerent aussi celuy de Loudun, sans attendre la resolution de l'Assemblée generale des Reformez, qui estoit pour lors à la Rochelle: Quoy qu'ils fussent obligez sollennellement de ne le faire sans le consentement des uns & des autres, & passerent plus outre: car ils baillerent une promesse signée de leurs mains, par laquelle ils promettoient de courre sus aux Deputez de ladite Assemblée, si, dans le peu de jours, qu'ils leur prescrivoient, ils n'estoient separez: laquelle promesse Monsieur de la Trimoüille & de Boüillon signerent aussi bien que les autres. Ce que le sieur du Plessis-Bellay, Deputé de mondit Sieur de la Trimoüille, advoüa à Monsieur de Rohan en ladite Assem-

Aſſemblée de la Rochelle, auquel, & à Monſieur de Sully, il le preſenta à ſigner : ce que l'un & l'autre refuſerent, & ſur ce que depuis, à diverſes fois, pluſieurs Catholiques ont reproché à Monſieur le Prince, qu'apres de ſi hautes proteſtations, il s'eſtoit ſi facilement accordé, il a tousjours reſpondu, que la crainte de l'advancement des Reformez l'y avoit forcé. Et Monſieur de Nevers ne s'eſt excuſé de ſe joindre à luy aux derniers mouvements, que ſur ce que ceux de la Religion eſtoient de la partie. Et Monſieur de Mayenne a tousjours proteſté, lors meſme de leur adjonction, laquelle il ne ſigna point, qu'il ne procureroit jamais leur bien, & cependant quand ils croient en avoir affaire, comme maintenant, ils ne manquent point de promeſſes, ny de proteſtations pour les embarquer avec eux.

Voilà quelques teſmoignages que l'intention principale de ces Meſſieurs ne bute pas principalement au bien de la France, & moins à celuy des Reformez : & Dieu vueille que nous n'ayons point autant de ſujeƈt de craindre que cy devant, s'ils venoient à bout de

 leurs

leurs desseins, un transport total de la Monarchie. L'un & l'autre estant grandement prejudiciable à nostre Roy, & attaché de consequence à sa ruine: A leur façon de proceder, les moins severes Censeurs peuvent dire, que c'est une medecine pire que la maladie, pour ne la point nommer tout à fait peste & poison de l'Estat. Car puis qu'ils pretendent remettre sus l'authorité du Roy, & procurer le bien du peuple; y a-il rien qui face tant de tort à l'un & à l'autre, que les armées, lesquelles ils ont fait tousjours paroistre aussi-tost, que leurs Lettres & Manifestes? y a-il rien qui arrache plus aisement des cœurs des sujets la reverence deuë au Prince, que les accoustumer à prendre les armes contre son nom? Car encore que ces Messieurs, quand ils sont pressés, n'advoüent avoir porté les armes contre le Roy: si toutesfois, on parle d'un qui tienne le parti du Roy, ils l'entendent du parti contraire au leur, l'armée du Roy est ainsi nommée par eux, & respondent, vive le Roy. Qui vive, est une asseurée marque d'ennemy. Ce qui n'est pas allegué pour une formelle

raison

raiſon de la juſtice, ou injuſtice des partis : mais pour monſtrer que ſans une grande extremité, il ne faut permettre une choſe, laquelle laiſſe tousjours au peuple moins de reſpect de la Majeſté Royale, reſpect, dis-je, qui en eſt la principale baſe, & plus aſſeuré fondement. Et quant au peuple, qui blaſme le Gouvernement d'aujourd'huy, qui ne peut apporter tant de maux en 20 ans, qu'une guerre civile en dix jours; puis qu'il eſt problematique entre quelles mains l'Eſtat eſt moins en danger ; ou de la Reyne Mere; ou de Monſieur le Prince : quelle cauſe de le jetter dans un evident malheur, pour une choſe qui ſe peut diſputer probablement de part & d'autre.

Certes ſi leur puiſſance eſt ſi grande, & le conſentement des peuples ſi unanime en leur faveur, que l'execution peuſt ſuivre de bien prés leur propoſition, on ſeroit contraint de l'endurer. Mais ils ne ſont capables que d'irriter les humeurs ſans les pouvoir chaſſer ; que de faire une inciſion, ſans bander la playe ; que de rendre le Royaume ouvert aux armes eſtrangeres, ſans ſe ſoucier qui les en faira ſortir : & ainſi

ſe chargent des maledictions du peuple, pour les maux qu'ils luy font ſouffrir, ſans leur pouvoir cauſer aucun bien. Surquoy eſt remarquable un Arreſt du Conſeil, extorqué l'année paſſée par Monſieur le Prince, lequel y preſidoit, par lequel ceux, auſquels il avoit fait payer la taille, pendant les derniers mouvements, furent condamnez par luy-meſme à la payer encore une fois: non ſans l'eſtonnement des aſſiſtans, qui n'y avoient aucun intereſt que l'equité naturelle, & la commiſeration. Que ſi ces Princes eſtoient en poſſeſſion du Gouvernement, on pourroit uſer de meſmes plaintes contre ceux, qui les en voudroient depoſſeder; & conſeiller de patienter, juſques à ce que le Roy aura une entiere & abſoluë cognoiſſance de ſes affaires, qui le forcera à en choiſir le maniement, pour le principal exercice. Auſſi auroit-on ſujet de ſe plaindre, ſi on contraignoit quelcun de prendre les armes, mais la liberté nous eſt laiſſée de le faire, ou demeurer en nos maiſons, & tous les jours il ſe refuſe des Commiſſions, & ces Meſſieurs-là declarent pour ennemis quicon-

quiconque ne ſe rangera avec eux.

Tout ce que deſſus doit faire apprehender aux François la contagion de tels Reformateurs; & leur faire reſſouvenir, qu'il ne s'eſt jamais fait de guerre, en France ſous pretexte de bien public, qu'il n'y ait eu pour object particulier l'intereſt de ceux qui l'ont commencée. Et particulierement les Reformez doivent prendre garde à ſe contenir ſoubs le benefice des Edicts faicts en leur faveur; avoir l'œil à leurs places de ſeureté; s'unir plus que jamais, entr'eux, ſous le nom & authorité du Roy: auquel ils ſeront en cette poſture, plus capables de rendre un jour de grands ſervices, & peut-eſtre de luy conſerver ſa Couronne. Que s'ils ſe joignent à ceux qui par cy-devant les ont trompez, & qui ne mandient leur aſſiſtance que pour advancer leurs propres affaires, ils ſe perdront & ruineront eux-meſmes. Cependant remettons l'evenement à Dieu, invoquons-le continuellement pour la conſervation, proſperité, & longue vie du Roy, pour le bien de ſon Eſtat, & affermiſſement de ſa Couronne, Amen.

DISCOURS VI.

Libre Discours sur le temps present 1617.

JE sçay assés que l'humeur de l'homme est de souhaitter ce qu'il n'a point, & se desplaire de ce qu'il possede. Du temps de Henry le Grand chacun se plaignoit d'un Gouvernement avaritieux : mais personne n'osoit bransler. Apres sa mort on a veu remedier à telles plaintes par la liberalité. Mais parce que le nombre de ceux, qui n'en ont profité, surpasse de beaucoup les autres, & que l'envie est un vice fort commun ; le regne passé a esté regretté, & les grands dons, & pensions departies aux Grands, leur donne hardiesse de sortir de leur devoir, au lieu de les y maintenir. On trouve maintenant mauvais, que les seuls moyens qui restent pour reprimer un chacun, soient emploiés.

Ces choses si diverses ; me passans par l'esprit, m'ont donné envie de considerer tels changements, les fautes qu'on a peu faire, d'où elles ont peu pro-

provenir, & le moyen d'y pourvoir. La vertu de Henry le Grand, son authorite, l'abbaissement qu'il avoit fait des Grands de son Royaume, ses thresors & Arsenaux bien garnis, le rendoient redoutable, & nul n'osoit songer à troubler son repos. Sa mort inopinée a laissé le Roy en l'aage de 9 ans & encore que, sans contestation, la Regence soit tombée és mains de la Reyne sa Mere, ce n'a esté sans desplaisir de Messieurs les Princes du Sang, qui y pretendoient. Les Conseils qui prevalurent lors, furent de contrecarrer, par d'autres Grands, le pouvoir qu'ils se vouloient acquerir dans la Cour; & maintenir ces deux Puissances si egales, qu'au milieu d'elles l'authorité Royale, possedée par la Reyne Mere, eust ses fonctions libres; d'appaiser les mescontentemens des uns & des autres, par la profusion des Finances des Arsenaux, des Charges, & Gouvernemens: Pour le premier Conseil je confesse qu'il estoit aussy bon, que je confesse & maintiens le second mauvais: Car si par ces moyens on a reculé le mal de dix années, il a esté rendu comme incurable, C'est une chose certaine qu'en

tout

ſervir le Roy, qu'ils en ont plus de moyen. Je ſçay que ceux qui ont l'eſprit bien reglé, jugent que leur grandeur eſt celle de leur Roy : & plus heureux & aſſeurez ſont les Grands, ſous un grand Roy, que ſous ces petits Souverains qui apprehendent tout, & n'oſent parler, & s'eſtimer de peur d'eſmouvoir la France ou l'Eſpagne. Mais je parle contre ceux qui veulent contraindre, & non par ſervice, leur Majeſté, de leur faire du bien, & qui ſe ſervent de ce qu'ils ont acquis par de mauvais moyens, à s'accroiſtre tousjours. Certes à telles gens, tant plus vous leur en donnez, tant plus vous leur augmentez le moyen de vous nuire. Il vaut beaucoup mieux prendre la reſolution de diſtinguer par le ſalaire, & la peine, les bons des mauvais, afin de donner courage aux uns & terreur aux autres, que de continuer à faire le contraire, en recompenſant les mauvais & abandonnant les bons : Car l'impunité ouvre la porte à la licence, & la meſcognoiſſance jette au deſeſpoir.

Le jugement que je fay de tel Conſeil, plein de liberté & de puiſſance,

me fait soupçonner que les autheurs d'iceluy le donnoient, pour se rendre plus long temps necessaires, & que leur interest particulier qui est un docteur fort persuasif, les destournoit de donner les Conseils necessaires pour maintenir l'authorité Royale, & la splendeur qu'ils y avoient trouvée.

Maintenant je vay prendre un chemin, qui me donne une bonne esperance d'un bon r'establissement aux affaires de cét Estat. C'est à quoy il faut travailler avec vigueur, & d'autant plus courageusement, que la besogne est difficile, & par consequent honorable. Il faut prendre une si ferme resolution, que, ny les bruits, ny les artifices, dont on se sert pour nous estonner, ne la facent jamais changer, quelques accidens qui puissent arriver; lesquels pourront estre tels; que pour y remedier, il faudra quelquesfois differer; mais non jamais quitter son dessein. Car la perseverance, jointe avec l'authorité Royale, renversera aisement tous ces artifices: sur tout en un temps, où peu de gens possedent cette vertu. Je confesse bien qu'une telle resolution ne se doit prendre, qu'avec grande rai-

son,

ſon. C'eſt pourquoy il faut particulariſer l'Eſtat de noſtre France, & y conſiderer toutes choſes:

J'y remarque premierement deux Religions, l'une beaucoup plus puiſſante, & qui a donné une Loy à l'autre, & qui voudroit tousjours eſtre ſeule : & l'autre tousjours en ſoupçon d'eſtre attaquée ; & qui toutefois ne ſe peuvent ruiner, que par la ruine de l'Eſtat. Henry le Grand, qui le jugeoit ainſi, maintenoit chacun en ſes bonnes graces, & ne vouloit à l'appetit des uns & des autres prejudicier à ſa grandeur.

La force d'un Royaume conſiſte en un Roy & en ſes Alliances, non de Sang, mais d'intereſt. La France & l'Eſpagne, ſont les deux puiſſances, ſous leſquelles les autres ſe maintiennent toutes, & qui s'empeſchent l'une à l'autre la ſuperiorité entiere. L'intereſt des Proteſtans eſt de maintenir la grandeur de la France, comme auſſi de beaucoup d'Eſtats Catholiques Romains. C'eſt une maxime d'Eſtat au Roy de France, de ne ſe monſtrer pas animé contre ſes ſujects de la Religion, afin que les Proteſtans ne ſe jettent en la protection d'Angleterre. Il ne faut

pas

pas aussi qu'il se monstre tellement leur partisan, qu'il donne soupçon aux Catholiques, qui sont le plus grand corps de son Estat : mais monstrant une Justice, à leur garder leurs Edicts & une fiance en se servant d'eux. Il n'y a que les ennemis de sa grandeur, qui puissent improuver telle procedure.

Des Religions, je passe aux mescontens, le nombre desquels est tousjours tres-grand : pource que l'esprit de l'homme est tousjours insatiable, presomptueux, & envieux, qui bien souvent se fasche plus du bien & des honneurs que son compagnon possede, que de ce qu'il n'en joüit pas. Mais c'est selon la force, ou foiblesse de l'Estat, qu'ils se font plus ou moins paroistre. Ceux qui maintenant se declarent contre l'authorité Royale, soit d'une ou d'autre Religion, crient contre ceux qui gouvernent; pource que ce n'est eux; accusent leur Majesté, si ce n'est de perfidie, au moins de sottise; & se laissans conduire aux appetits d'autruy, se prenent à la pierre, n'osans attacquer le bras qui la jette, & ensevelissent, autant qu'ils peuvent, le pernicieux dessein qu'ils avoient, d'empieter

pieter l'authorité Royale, & se rendre Maistre de leursdictes Majestez mesmes. Ceux aussi, pour la pluspart, qui servent le Roy, veulent faire à leur mode, & non à la sienne. Chacun veut avoir le commandement d'une armée, & d'une Province, sans regarder s'il en est digne : mais seulement si son voisin, ou son egal est pourveu de quelque Charge; sinon, il est mescontent, il veut mettre le pied sur la gorge de son Maistre. Certes s'ils en estoient creus, nous nous verrions au lieu d'armées des monstres, il y auroit plus de Chefs que de soldats. J'advouë que tel desordre est intolerable, & que telles gens sont, presqu'autant ennemis du Roy, que ceux qui sont declarez criminels de Lese-Majesté. D'autres font agir la conscience, remonstrent qu'il seroit meilleur pour le bien de toute la Chrestienté, de contenter tous les Princes Catholiques, pour faire la guerre aux Reformez : qui seroit un Conseil pour eterniser la guerre civile en France, & luy faire perdre ses plus asseurées & puissantes Alliances.

Ceux qui parmi les Reformez veulent broüiller, alleguent qu'on ne s'arrestera

restera à la ruine des Princes qu'on attaque maintenant. Que si on les laisse on se jettera sur nous; Que le Conseil du Roy depend de Rome & d'Espagne: dont l'un travaille incessamment à nostre ruine particuliere; & l'autre à la generale de l'Estat de France; Que les inexecutions de nos Edicts le monstrent clairement: & encore que ce soit par divers moyens, & pour divers interests, tous les mescontens, soit d'une ou d'autre Religion, s'accordent tous à desirer le changement du Gouvernement present de l'Estat.

Maintenant, pour venir aux remedes, il est difficile de les particulariser, pour les diverses humeurs d'un chacun. Seulement je me contenteray de remarquer, les principaux en leurs interests. Il y a deux sortes de mescontens; les descouverts; & les couverts. Les premiers ne se peuvent r'amener à leur devoir; que par la force. Les autres, ce sont gens qui ne se declarent de nul costé, & ne se voudroient rendre considerables par un tiers parti. Ils peuvent beaucoup incommoder les affaires du Roy, par telles diversions, qu'ils feroient d'hommes & d'argent.

Tou-

Toutesfois il faut employer contre eux des moyens plus doux que la force.

On peut reduire sous quatre poincts tous les sujects necessaires au bien de cét Estat. Le premier, & le plus puissant, est de faire obeïr le Roy par ces Princes armez contre luy: à cela le grand chemin est ouvert. Le meilleur artifice, est de n'en avoir point: mais seulemēt avoir grād soin de mettre sur pied les armées necessaires; à bien choisir ceux qu'on employe; à bien pourvoir au payement des gens de guerre, & à leur nourriture. Le second depend en gros de l'observation de nos Edicts; & en particulier de prendre soin d'oster les difficultés qu'on nous veut donner. Ce qui se peut faire, en faisant bien payer nos garnisons & Ministres; en faisant executer par effect ce que de parole on nous advouë estre necessaire; en r'envoyant des Commissaires dans les Provinces, & ayans soin d'escrire aux Principaux d'icelles de temps en temps, ce qui sert plus qu'on ne s'imagine. Le troisieme doit estre tout plein d'artifices envers tous ceux, qui ne se declarans point, peuvent le plus embarrasser dans les Provinces. Messieurs

d Esper-

d'Espernon, de Sully, & d'Esdiguieres par divers moyens, & ayans plusieurs buts aussi. Il faut à chacun d'eux un remede particulier : & leur faire voir, comme chacun d'eux veut faire sa condition à la Cour separement. Monsieur d'Espernon ne peut supporter le Gouvernement present ; pource qu'il ne gouverne pas. Il veut le Gouvernement de Guyenne, & la Charge de Connestable de France : n'y ayant peu parvenir par faveur, il veut l'emporter de force. Il fait profession d'estre zelé au service du Roy, syndique les Catholiqeus, ennemy de Monsieur le Prince, de Monsieur de Boüillon, & de tous les autres mescontens: & toutefois il desire le Gouvernement du Roy, veut vivre avec les Reformez, veut delivrer Monsieur le Prince & les autres. Je laisse à juger, par tels changemens, la fiance que les uns & les autres y peuvent prendre. Si on luy donne la Guyenne, c'est le moyen de pouvoir estre Connestable : apres quoy, il voudroit aussi estre tyran du Roy, & de son Royaume; comme il l'est desja de ses Gouvernements. Voicy comme il travaille ; maintenant qu'il asseure

le Roy de toute fidelité,il aſſeure Madame la Princeſſe de tout ſervice, pour la delivrance de Monſieur le Prince,& entretient correſpondance avec tous les autres Princes armez. Pour Monſieur de Sully, il eſt tout porté au bien de l'Eſtat : il eſt tout ennuyé du mauvais traictement qu'il reçoit : il deſire d'eſtre recognu, ſe faſche d'eſtre meſpriſé. Mais il ne ſe portera ſans grandes extremitez, contre le nom du Roy. Quant à Monſieur le Mareſchal d'Eſdiguieres, il eſt puiſſant dans ſon Gouvernement, ſage &qui veut eſtre conſideré avec pouvoir & authorité : mais il n'eſt nullement deſraiſonnable. Le premier eſt plus difficile à contenter ; parce que l'humilité l'orguellit, la douceur l'aigrit & la tolerance l'encourage. Il faut pourtant l'amuſer de belles paroles, juſques à la prinſe de Soiſſons : car le ſuccés de ce ſiege faira changer de langage à tout le tiers parti pretendu. Le ſecond par un traictement mediocre,peut non ſeulement eſtre retenu, mais auſſy emploié où il eſt, à retenir avec puiſſance tous les Reformez de s'eſchapper. Et le dernier, par les meſmes moyens, ſe peut retenir infailliblement. Son aage,

l'antipathie qu'il a avec Messieurs de Boüillon & d'Espernon, & le mauvais traictement qu'il a receu du parti de Monsieur le Prince, sont des moyens tres-puissans à le retenir. Et quand aucune de ces negotiations ne reüssiroit, le Roy a la paix & la guerre en la main, pour la faire à qui il luy plaist, & separement. Car tous les Princes, qui ont les armes en la main, s'accommoderont sans doute avec luy, quand il voudra attaquer Monsieur d'Espernon, ou quelqu'autre qui voudra faire le fol. Tous tant qu'ils sont, combattent avec grand desadvantage, n'ayans aucun Chef recognu, estans en perpetuelle deffiance les uns contre les autres, travaillans tous pour leurs interests particuliers, & contre celuy du Roy, qui peut, quand il luy plaist, les desjoindre, par la condition qu'il faira, quand bon luy semblera. Reste le dernier poinct, qui entretiendra leurs meffiances, & les faira detester dedans & dehors le Royaume. C'est qu'il faut bien particulierement monstrer le dessein, qu'ils ont eu depuis la mort du feu Roy, de broüiller à toute heure, pour en profiter;

mon-

monſtrer leurs liaiſons, leurs trahiſons, leurs pretentions : comme quoy ils ont trompé les Reformez: comme quoy une partie s'accommodoit, pour faire ſa paix aux deſpens des autres: comme quoy en leurs Traictés ils n'ont ſongé au bien public : quelles ſubmiſſions ils ont tous faites à celuy contre lequel ils crient: quelle amitié ils luy ont jurée: quelle fidelité ils luy ont portée; afin que chacun recognoiſſe de quel eſprit ils ſont pouſſés : & comme la haïne, & l'ambition; & non l'amour de la patrie & le ſervice du Roy les a poſſedez. Si on travaille puiſſamment au premier moyen, & qu'on ne neglige point les trois autres; j'eſpere de voir le Roy dans ſix mois du tout abſolu; guerres civiles entierement finies; & le chemin ouvert à la gloire & grandeur du Roy, & de ſon Royaume.

DISCOURS VII.

Sur le ſujet des diviſions de Hollande 1618.

LEs Eſtats & Republiques ne ſe forment jamais tout d'un coup, & ordinairement eſtabliſſent de meilleu-

res Loix, pour pourvoir aux inconveniens presens, que ne sont celles qui regardent l'advenir. Ce qui est cause d'une augmentation & mesme changement de Loix de temps en temps; pource qu'il faut remedier aux maux qui survienent & appliquer les remedes convenables, pour la guerison des maladies, avant qu'elles se rendent incurables. Ce que je dis principalement pour l'Estat des Païs-Bas, qui en 40 ans de guerre, qu'il a soustenuë contre toute la puissance d'Espagne s'est de telle façon accreu, fortifié, & affermi à ce glorieux travail; s'est tellement rendu le Maistre de tout art militaire, qu'il l'a contrainct de venir à la paix. Mais si durant la guerre, ils ont sçeu establir les Loix en l'ordre necessaire pour la faire, certes depuis ils ont monstré qu'ils estoient apprentifs à se conduire durant la paix: ou pour mieux dire, il faut recognoistre que le Gouvernement de leurs Estats a besoin de quelque nouveau moyen, pour pourvoir aux maux qui les menacent durant icelle.

Le Roy d'Espagne, ayant experimenté, par cette longue suite d'années,

nées, qu'il ne les pouvoit ruiner par la force ouverte, s'eſt reſolu de les perdre par diviſion. A quoy la douceur de la paix, & l'oiſiveté qui endort le plus ſouvent les gens de bien, luy a donné matiere de reſveiller ſes eſprits inquiets, & qui par meſcontentement, ennuy, ou ambition, ne peuvent ſe contenter de leur condition. D'autres diviſions que de celles de la Religion euſſent eſté ſuſpectes : & d'autant que celle-là eſt plus advantageuſe, comme procedante d'un ſuject qui a un abſolu commandement ſur les actions des hommes il s'eſt reſolu de le tenter. Ce qui ſe peut juſtifier par les eſcrits & Conſeils, qu'on void en avoir eſté donnez depuis dix ans, & ſur les meſmes poincts qui ſont maintenant en debat. A quoy il a travaillé ſi puiſſamment, que nous voyons ce bel Eſtat, que les armes n'ont peu esbranler, eſtre ſur le panchant de ſa ruine, ſi promptement il n'y eſt pourveu. Ce que je croy encore faiſable, pourveu qu'és reſolutions qu'on y prendra la fermeté ſoit en execution. Juſques icy toutes les Aſſemblées, qui ſe ſont faictes, ſoit particu-
 lieres,

lieres, ou generales, n'ont peu servir; d'autant que la constitution du Gouvernement de cét Estat est telle, qu'aux resolutions de tous les Estats ensemble, les Provinces particulieres n'y acquiescent pas: ny mesme aux resolutions des Provinces particulieres; les Villes d'icelles n'y obeïssent pas: pource qu'ils pretendent que leur Republique est composée d'autant de Souverainetez, qu'il y a de Villes; & ont jusques icy subsisté comme cela; d'autant qu'il ne s'est fait aucune rencontre d'importance, jusqu'à present, qui peust chocquer cét ordre: s'estans tousjours bien accordés pour la necessité de leur conservation. Mais aujourd'huy que le mal est tel, que dans cét ordre, qui veritablement est incogneu aux siecles passés, le remede ne s'y peut trouver; Est-il possible qu'on souffre que l'opiniastreté de quelques membres face mourir tout le corps, & que le corps soit si foible qu'il ne puisse regler les membres? A le dire franchement, il me semble que c'est un grand amour de soy, & presomption, d'estimer ses opinions jusques-là que pour les establir & leur donner creance, il faille

faille renverſer une paix publique, & donner le branſle à un Eſtat, dans lequel nous vivons.

Pour y remedier, je voy l'ordre qu'il y faut tenir. Je trouve tres à propos qu'on eſſaye d'accommoder les diviſions en Hollande, ſur le faict de la Religion par l'Aſſemblée de la Hollande ſeule, s'il y a moyen; afin de ſe tenir plus que faire ſe pourra dans l'ordre ancien; comme auſſi uſer de meſme procedure és autres Provinces, & taſcher de pareille façon de les accommoder.

Mais ſi ce moyen manque, il faut par neceſſité venir à s'ayder d'un Synode National, auquel quand il manqueroit des Villes de quelques Provinces, il ne faut laiſſer de le tenir: & les reſolutions qui s'y prendront, les ſoubmettre au Conſeil des Eſtats generaux: lequel, en ſi important affaire, doit prier ſes voiſins & bons Alliez de l'aſſiſter, par leurs Ambaſſadeurs de leurs bons advis; afin de les engager à appuyer les reſolutions qu'ils prendront; leſquelles ils leur doivent communiquer, comme auſſi à toutes leurs Villes & gens de guerre: & m'aſſeure que

cette procedure en r'amenera beaucoup: sur tout si telles resolutions sont moderées.

Apres cela, je croy que les Estats se doivent porter à faire obeïr ceux qui demeurent en leur opiniastreté: & si Dieu leur fait la grace de venir à bout d'un tel dessein, ils tireront de ce mal un tres-grand bien.

Quant à ce qui se doit faire audit Synode, il est tres-necessaire d'establir une discipline dans l'Eglise pour empescher qu'à l'advenir, chacun particulier ne puisse faire une sortie à sa volonté: laquelle il faut tellement limiter & restraindre, qu'elle ne puisse en aucune sorte prejudicier à l'authorité des Estats. Ce qui se peut faire en deffendant aux Synodes, & Assemblées Ecclesiastiques de ne se mesler que d'affaires qui concernent la Religion, & qu'ils ne tienent jamais aucunes desdictes Assemblées, qu'il n'y assiste des Magistrats pour voir ce qui s'y deliberera.

Je voudrois aussi donner ordre qu'aucun Ministre ne peust estre receu à l'advenir qui fust entaché de doctrine que le Synode condamnera: & que pour

pour le present il fust enjoinct à ceux, qui prescheroient, qu'ils ne touchassent en aucune façon en leurs Predications, les doctrines qui sont en contention. Sur tout il faut s'efforcer de faire ensemble communier tout le monde; pource qu'en ce poinct là, qui est le fondement de nostre Salut, infiniment efficacieux pour nous unir, il n'y a aucune diversité d'opinions, à ce que je peux apprendre.

DISCOURS VIII.

Raisons de la paix faicte devant Montpelier 1622.

LA juste douleur que je reçois, de voir tous les jours mes bonnes intentions blasmées, & mes meilleures actions calomniées, me contraignent, pour mon honneur, & pour destromper les credules, à deffendre la plus juste de mes actions, & la plus utile à ceux de nostre Religion, qui est d'avoir procuré la paix generale à ce Royaume: en laquelle j'espere faire cognoistre la necessité qu'il y avoit de la conclurre, & que j'y ay apporté tou-

tes les precautions, qui s'y pouvoient requerir, & obtenir de son Roy victorieux & puissant. Mais avant que d'entrer en ce discours, il faut remarquer que mes principaux Censeurs, ont esté ceux qui ont eu les bras croisez durant la guerre, & qui, sous la douceur d'une declaration, ont joüy paisiblement de leurs biens, tandis qu'au peril de nos vies, nous les avons affermis en leur repos: & qu'entre iceux les plus eschauffez à me calomnier, sont ceux qui gaignez de la Cour, retenoient, sous fausses esperances, la bonne volonté de ceux qui nous vouloient assister, & qui ont fait les allées & venuës, pour destourner le secours, que nous pouvions esperer. L'envie est un vice lasche en soy, & neantmoins assés cognu parmi les hommes. Laissans la seule cause de la guerre qu'ils ont esmeuë par leur desreglée ambition, & qu'ils n'ont peu empescher par leur defection, ils blasment aujourd'huy ceux qui n'ont obmis aucune chose pour l'empescher, & qui n'y sont entrez par esperance d'y profiter, veu que du premier jour ils ont tout perdu: ny pour acquerir de la gloire, se jettant dans un parti

parti vendu & livré : mais seulement pour chercher, avec les gens de bien, une mort heureuse, mourans pour Christ; ou une delivrance inesperée, qui ne pouvoit arriver que par la seule main de Dieu.

Je n'ay que faire de nommer celuy qui a fait convoquer à contre-temps l'Assemblée generale; qui, convoquée, l'a faict affermir à la subsistance; qui, affermie, l'a trahie, & qui, apres son Traicté à la Cour, n'a laissé de contrepointer la Ville de la Rochelle, contre l'Assemblée. Car on sçait assés qui estoit le Deputé General en ce temps-là.

Il est inutile de dire que les interests de Monsieur de la Force, & les desirs de Monsieur de Chastillon ont fort aidé à faire affermir ladite Assemblée à ne se separer point : car leurs Agens & partisans l'ont assés fait cognoistre, & seuls l'ont empesché : & toutefois le premier n'a perseveré jusques à la fin; ains a fait son Traicté particulier : & l'autre, durant la guerre n'a cessé de nous nuire couvertement, & les armes à la main quand l'autre voye luy a manqué : & toutefois nous avions tous juré solennellement, par nos Deputez,

de n'entendre à aucun Traicté particulier, & de ne faire aucun accommodement sans le consentement de l'Assemblée generale.

Si par leur conduicte un chacun d'eux s'est acquis un baston de Mareschal de France, & par la mienne j'ay perdu mes Gouvernemens, je n'envie point leur bon-heur: j'advouë qu'ils sont plus prudens que moy. Mon dessein n'est icy de blasmer personne: mais seulement de repousser, par la force de la verité, les blasmes qu'on m'impute, & faire voir clairement la necessité de faire la paix: n'ayant rien oublié, depuis le commencement de la guerre, jusqu'à la fin, d'y procurer les advantages du parti, que je souhaittois soustenir. Car nostre guerre n'estant qu'une juste deffence de la liberté de nos consciences, & seureté de nos personnes, sous le benefice de nos Edicts de pacification, concedés par nos Roys, nous estions obligez d'embrasser toutes les occasions, qui pouvoient induire le Roy à nous donner la paix.

La premiere fois, durant le siege de Montauban, où l'Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, venu exprés pour

pour cela m'envoya ſon Secretaire pluſieurs fois, pour m'y induire: lequel r'envoyant du commencement à l'Aſſemblée generale, enfin il me preſſe tellement ſur l'apprehenſion de la perte de Montauban, que je conſentis à voir Monſieur le Conneſtable de Luynes: mais ſans fruict, pource que l'eſperance qu'on luy donna de prendre promptement Montauban, le fit tenir ferme à ne comprendre dans la paix, ny Montauban, s'il ne ſouffroit une Citadelle, ny la Rochelle. Ayant donc rompu ſur le premier poinct; à ſçavoir ſur la paix generale, les difficultez de prendre Montauban s'augmentans, par le ſecours que je luy avois donné, ledit Conneſtable me convie à une ſeconde Conference, je la refuſe: il ne laiſſe de renoüer le Traicté; je demande permiſſion d'envoyer vers l'Aſſemblée generale, pour traicter & conclurre la paix, Je l'obtiens: mais ledit Conneſtable meurt là deſſus; & ceux qui ſe trouvent dans les affaires, ſe joignent à Monſieur le Prince, qui s'approche du Roy, & changent tellement le deſſein de la paix, qu'au lieu de trouver bon le pouvoir

que ladite Assemblée m'avoit donné d'en traicter, & que j'avois recherché, on me l'impute à crime, comme voulant faire le Chef du parti.

Cette occasion ayant manqué, & me voyant en main le pouvoir de ladicte Assemblée generale, j'en renoüe plus asseurement un autre avec Monsieur le Duc d'Esdiguieres, maintenant Connestable de France, qui eut permission du Roy d'en traicter avec moy. Nous nous vismes & convinsmes presque de tout: toutefois remettans la conclusion dudict Traicté aupres du Roy, vers lequel je deputay, comme aussy les Provinces qui estoient soubs moy. Et en mesme temps mondit Sieur le Connestable & moy deputasmes vers Messieurs de Boüillon, Sully, de la Trimoüille, & de la Force; comme aussi vers l'Assemblée generale & vers mon frere, afin que tous deputassent vers le Roy, & que là ils achevassent de conclurre; leur mandant que nos Deputez n'avoient nulle charge que de resoudre avec eux, à ce qu'ils y trouvassent le contentement public & particulier.

Monsieur le Prince voyant acheminer

miner cette affaire contre ſon deſſein, precipite le partement du Roy : afin que par l'abſence de Monſieur le Chancelier & de Monſieur le Preſident Jannin, qui demeuroit à Paris, il peuſt rompre plus aiſement ledict Traicté ; & le mene vers le Poictou où les exploits de mon frere leur donnoient une grande jalouſie. Mais nos Deputez ne peurent arriver aupres du Roy, qu'apres la deſroute de Riez la trahiſon du Baron de Sainct Surin pour Royen & l'ouverture du Traicté particulier de Monſieur de la Force : ce qui rompit tout à fait le general ; & fit reſoudre le Roy de r'envoier nos Deputez ſans les voir, & de ſuivre ſa poincte en Languedoc, où les eſperances de Monſieur de Chaſtillon l'attiroient.

Apres tant de malheurs arrivez à noſtre deſſein, le Roy s'achemine en Guienne, y conclud le Traicté de Monſieur de la Force, & autres de ce Païs-là ; & n'ayant pour le preſent aucune jalouſie en nul endroict de ſon Royaume, qu'en Languedoc, il y paſſe avec toutes ſes forces. Je n'oublie ny ſoin, ny diligence, ny induſtrie, pour re-

lever

lever les cœurs abbattus, & reunir les divers sentimens. Car l'approche d'un tel orage esbranloit les plus fermes: & si la grandeur du peril agitoit diversement les esprits d'un chacun, & l'amour du bien public cedoit bien souvent à la crainte particuliere, les mauvaises cabales qu'on avoit formées dans nos Communautés se relevoient. Et d'où j'estois absent, là se faisoient les grandes offres. Je me porte d'une Province en l'autre, selon le besoin qu'elles en avoient. Je ne neglige les ouvertures qu'on me fit d'un secours estranger: car je donne pouvoir, comme on me le mandoit, d'obliger tout mon bien pour porter ma portion des frais de la levée, & conduicte du secours. Et mesme oblige, pour leursdictes portions, les Provinces qui estoient soubs ma charge. Je pourveu assés bien Montpelier de bled, nonobstant le degast qui y fut faict par Monsieur de Montmorency: & sans le grand soin que je pris, je l'ose dire sans vanterie, il n'y eust eu ny moulins à faire farine, ny pouldre ny mesche ny autres choses necessaires à soustenir un siege. Si j'eusse esté creu, six mois

mois devant on euſt deſmantelé Lunel, Maugir, Marſeillargues & Aymargue, en fortifiant bien Montpelier, Niſmes, Uzez & Sommieres, pour la commodité des Sevenes; Nous avions des hommes aſſés ſuffiſamment, pour faire une gaillarde reſiſtance: Mais l'imprevoiance des peuples, & l'intereſt particulier des Gouverneurs des places fit rejetter mon advis: dont depuis il ſe ſont bien repentis.

On ne me peut accuſer que les huict Regiments deſtinez pour Montpelier n'y peuſſent entrer auſſy facilement que celuy de Sainct Coſme, & de quelques autres, car tous les Meſtres de Camp eurent leur commiſſion, & leur argent en meſme temps. Ce n'a nullement eſté ma faute, ſi apres le manquement deſdicts Meſtres de Camp, 1200 hommes des Sevenes ne ſont entrez dans Montpelier, puis que le Capitaine Meſtre eut mon commandement; & qu'apres le refus que leſdicts ſoldats firent de le ſuivre, il y entra ſans aucune mauvaiſe rencontre avec quinze hommes ſeulement.

Voilà donc Montpelier aſſiegé: où je croy avoir fait humainement, tout

ce

ce qui se pouvoit faire, pour le fortifier, & munir de soldats, & de munitions de guerre & de bouche. Je ne m'arrestay là que cinq sepmaines durant: je fy tous mes efforts à lever 4000 hommes de guerre pour tenter d'y jetter un secours, avant que Monsieur le Connestable, & Monsieur de Vendosme joignissent l'armée du Roy: Mais ce fut en vain; & je diray qu'il me fut impossible de les mettre ensemble, qu'à condition pour la pluspart de ne les enfermer dedans Montpelier.

J'ay esprouvé quil y a grande difference és resolutions, qui se prenent dans le tumulte & l'execution d'icelles. Car Nismes, qui escrivoit tous les jours à Montpelier qu'elle fourniroit 1000 hommes armez de leur ville pour leur secours, ne m'en fit donner que 42. Ce n'est pas tout d'avoir mis les troupes ensemble; il les falloit nourrir: des Sevenes, je n'en peu tirer de bled: car ce n'est pas un Païs à celà, & qui n'avoit dequoy se nourrir pour lors. Pour Nismes, qui estoit nostre seul grenier, il se faschoit de m'en donner, & m'en accorda pour huict jours seulement; durant lesquels ils

ils m'avoient prescript de jetter mon secours dedans Montpelier : encores y avoit-il huict lieuës, pour le porter dedans mon camp: avec 200 chevaux on pouvoit facilement couper les vivres. Toutes les Communautés estoient tentées de traicter en particulier : celle des Sevenes me sollicitoit à la paix, & me faisoit cognoistre qu'elle ne vouloit se perdre : tout le peuple estoit las de la guerre, & impuissant de la continuer ; Il ne restoit pas de fourage, pour nourrir huict jours ma Cavallerie, qui consistoit en 200 Maistres seulement : il falloit ou les licentier, ou les envoyer au haut Languedoc, & par consequent les perdre. L'esperance de la venuë de Mansfeld estoit tout à fait perduë, par son passage en Hollande ; ce qui avoit beaucoup nuit: car l'armée destinée pour son passage venoit d'abondant au Roy, & estoient desja à Zion. L'instance d'Angleterre consistoit en des lettres que le Roy m'escrivoit, par lesquelles il me conseilloit sur tout de faire la paix, me confiant entierement en la parole de mon Roy, & me mandant que je considerasse les affaires de son gendre ; & qu'il luy estoit impossi-
ble

ble de nous assister. J'adjouste à tout cela que, sans miracle, Montpelier ne se pouvoit secourir d'une troupe capable, & se sauver: pource qu'il estoit remply de traistres; Qu'il me falloit partir de loing, & avoir en croupe, trois lieuës durant, 2000 chevaux.

Maintenant que les personnes, exemptes de toute preoccupation, jugent en quelle necessité j'estois de faire la paix generale; & s'il m'estoit possible en disputant les advantages d'icelle, sans la ruiner. Car il me falloit à jour nommé hazarder le secours, qui estoit le jetter à la boucherie: ou voir mes troupes dissippées, la demolition de la moitié des fortifications, & l'entrée du Roy à Montpelier seulement; sans lesquelles conditions je ne pouvois obtenir la paix generale. Mais toutes les precautions, qu'un parti tres-foible a peu requerir à un puissant, & un subject, à son Roy, je les ay obtenuës: & telles que si ceux de Montpelier les eussent tous voulu recevoir, je voy qu'ils seroient en liberté. Car outre le brevet, qu'ils ont bien clair, & sans ambiguité, Monsieur de Chevreuse, & Monsieur le Mareschal de Cresqui estoient

eſtoient donnez en oſtages, pour les tenir en quelque lieu ſeur, tandis que le Roy ſeroit dans Montpelier : Surquoy ceux de ladite Ville me dirent, qu'ils ne les vouloient prendre, pource que ſa Majeſté les feroit tousjours rendre, en prenant de leurs habitans ; & qu'ils penſoient que leur preſence leur apporteroient plus de bien que leur abſence.

Pour le ſecond poinct, je reſpon que c'eſt choſe eſtrange, que mes ennemis declarez ne ſe ſoient adviſez d'une telle calomnie ; & qu'il faille que ceux qui font profeſſion d'une meſme Religion que moy, eſſayent de perſuader ce que nos ennemis deſtruiſent par leurs actions ; & les artifices & violences que Monſieur de Vallencé exerce dans Montpelier depuis un an, pour les faire departir de leur brevet, & de conſentir une Citadelle, ſeroient-ils pas bien inutils, ſi on y avoit fait particulierement ma convention qui deſrogeaſt au brevet?

Reſte le troiſieſme auſſi abſurd que les autres: à quoy je reſpon que les gens de guerre eſtans nommez par moy, & leur donnant des Chefs tels qu'il

qu'il me plaisoit, mon authorité eust esté d'autant plus absoluë dans Montpelier, que j'eusse tousjours fait ma condition particuliere, abandonnant le general, plus advantageuse, que je ne me la suis procurée. Je sçay que mes plus rudes Censeurs advoüent que la paix estoit necessaire & bonne, pourveu qu'elle soit observée : comme si j'avois changé quelque chose en l'Edict; & s'ils ne l'ont pas tel que le feu Roy l'a baillé; & si je suis cause qu'il soit maintenant plus mal observé, qu'il estoit en ce temps-là.

Mais ils m'accusent de n'avoir prins les seuretez requises, ny voulu secourir Montpelier, pour la contraindre à consentir la paix, que j'avois faite; Que le brevet de la Ville de Montpelier n'estoit obtenu, que pour les tromper, & que j'avois convenu avec le Roy par Articles particuliers, que la garnison y demeureroit à perpetuité: & que j'avois fait resister Lunel, & Maugir, Marsillargues & Sommieres, pour amuser & perdre les soldats: afin que Montpelier s'en trouvast despourveu. Lesquelles choses, si elles sont vrayes, elles me condamnent d'estre le plus

grand

grand de tous nos traiſtres, & le plus mal-habile, pource que ce n'eſtoit le moyen de trouver condition ſupportable ny pour le general ny pour le particulier. Mais outre ce que j'ay dit cy-deſſus, je monſtre que les accuſations ne ſont pas ſeulement vray-ſemblables. Car ſi je n'ay failly qu'aux ſeuretez, je reſpon, que juſqu'à l'extremité j'ay reſiſté aux deux poincts principaux: à ſçavoir à la demolition des nouvelles Fortifications; & à l'entrée du Roy dans nos Villes. Mais voyant mes affaires empirer par le retardement de la paix, j'ay eſté contraint de ne les laiſſer deperir davantage.

Je ne m'amuſeray beaucoup à refuter le reproche qu'on me fait, que le ſoin d'aſſeurer mon intereſt particulier me fit relaſcher en celuy du general: pource que tout le cours de ma vie, & meſme cette derniere action de la paix, fait voir le contraire, n'eſtant encore ſatisfait de l'indemnité de mes Gouvernemens; où je n'ay apporté de plus grandes precautions qu'aux affaires publiques. Mais je ne trouve eſtrange que ceux, qui pour la deffence de noſtre Religion, n'ont oſé hazar-

der leurs biens, jugent l'humeur d'autruy par la leur. Mes actions, depuis la paix jusqu'à preſent, ſont aſſés cognoiſtre, à qui les veut conſiderer, ma ſincerité. Je n'ay eſpargné aucune peine pour l'affermiſſement d'icelle. J'ay ſouffert la priſon. J'ay eſcrit & parlé au Roy avec hardieſſe, pour luy repreſenter le notable prejudice, qu'il fait à ſon honneur & ſervice, en ſouffrant les infractions de la paix. Mais les perſecutions, ny les calomnies des noſtres ne me divertiront jamais de la ferme reſolution, que Dieu m'a donnée, de m'emploier tout entier au bien de ſon ſervice.

Je ſomme maintenant mes Cenſeurs à me monſtrer le chemin de bien faire. Je promets de les mieux ſeconder, qu'ils ne m'ont aſſiſté; & que ſans me ſouvenir des choſes paſſées, j'embraſſeray tousjours d'un franc cœur la cauſe de Dieu, & reputeray à gloire de ſouffrir pour ſon nom.

DISCOURS IX.

Apologie du Duc de Rohan ſur les derniers troubles de la France, à cauſe de la Religion.

C'Eſt un labeur bien ingrat de ſervir au public, ſur tout un parti foible, & volontaire: car ſi chacun n'y rencontre ce qu'il s'eſt propoſé: tous enſemble crient contre leurs conducteurs. C'eſt ce que j'eſprouve maintenant. Je ſuis blaſmé par les peuples, n'ayans le ſoulagement qu'ils attendoient, pouſſez à cela, principalement par les faux freres, qui, pour ſe faire valoir dans le parti contraire, prenent à taſche de me publier ce qu'ils ſont: comme auſſy par nos pacifiques, qui, d'un ton zelé, deplorans nos miſeres, en rejettent la faute ſur ceux, à leur dire, qui ont precipité les affaires, & apres les ont perduës. J'excuſe volontiers un pauvre peuple ignorant, qui dans leurs grandes ſouffrances, jugeans des choſes pluſtoſt par les evenements, que par la raiſon, s'en prend à ce qu'il rencontre devant luy;

semblables en cela aux bestes brutes, qui mordent le dard qui les blesse, & non le bras qui le lance. Mais je ne le puis pardonner aux hommes de raison, & instruicts aux affaires du monde, qui voient tous les jours, comme les desseins les mieux conceus ne reüssissent pas infailliblement, ny tousjours ne succombent les mal entreprins. La Ville seule de la Rochelle nous fournit, à mon grand regret, un exemple notable sur cela. Son premier siege arriva apres le massacre, & la dissipation de son parti, estant foible de Fortifications; reduicte aux derniers abbois; abandonnée de tout le monde : Ce qui mesme obligea Monsieur de la Noüe, illustre en pieté, prudence, & valeur, de tascher à la faire rendre; afin de la tirer d'une plus grande desolation. Neantmoins elle se vid delivrée par des Ambassadeurs Polonois qui vienent demander pour Roy celuy qui la tenoit oppressée. Au second siege, elle se trouva dans un parti considerable, tres-bien fortifiée, & munie puissamment du dedans & du dehors du Royaume, & en un temps; où elle devoit esperer des diversions meilleures
en

en ſa faveur ; & pourtant nous l'avons veuë perir. Ce qui nous doit apprendre à ne juger legerement des entreprinſes des hommes, par leurs bons, ou mauvais ſuccés; encore moins les blaſmer, ſans en rendre bonne raiſon:autrement on ſe feroit cognoiſtre plus envieux de la gloire d'autruy , que deſireux du bien public. J'euſſe neantmoins ſouffert telles cenſures, ſi elles n'euſſent touché qu'à mon imprudence , & incapacité : & euſſe fait ſeulement reproche à mes Cenſeurs , de ce qu'ils n'avoient prins ma place pour faire mieux: mais je ne puis paſſer ſous ſilence l'accuſation quils me font , d'avoir precipité, par mon ambition , la ruine des Egliſes de France ; &, pour comble de toute meſchanceté les avoir livrées, pour ſatisfaire à mon avarice. C'eſt à quoy je me diſpoſe de reſpondre; afin que chacun juge, qui a eu plus de ſoin d'elles; ou ceux qui ont ſauvé leurs biens, & acquis de belles charges, en les abandonnant, ou leur faiſant la guerre ; ou bien ceux, qui, pour les maintenir, ont veu conſtamment la diſſipation de leurs biens, la demolition de leurs maiſons , la

perte de leurs Gouvernements, l'indignation de leur Roy, la dispersion de leurs plus proches parents, & l'exil de leur patrie.

Pour bien comprendre cette affaire, faut sçavoir, que la source de nos maux fut l'Assemblée generale de la Rochelle, convoquée par le Sieur de Favas, Deputé general. Son pretexte estoit pour remedier aux affaires de Bearn, qui estoient sans remede: & le vray subject, le refus du Gouvernement de Leitoure: pensant se rendre considerable par là, & se faire rechercher pour y profiter. Mais comme il est plus facile de pousser un homme dans un precipice, que de l'en retirer, aussy luy fut-il plus aisé de former l'Assemblée, que de la dissiper. J'en auguray le mal: je taschay d'empescher qu'elle ne se formast; & formée, je m'efforçay de la faire separer. J'en fu accusé; comme gaigné de la Cour: Et chacun sçait assés qui la fit subsister. Si en ce temps-là mon ambition m'eust poussé, à me voir un des principaux Chefs du parti, pour lors considerable, & en un temps, où je n'avois esprouvé les angoisses qui s'y rencontrent,

trent, je n'euſſe perdu une ſi belle occaſion de monſtrer ma vigueur, avec ces zelés, auſquels elle ne dura gueres, nous ayans abandonnez auſſy-toſt qu'ils eurent leur conte.

Voilà comme je ſuis innocent du tout de la faute la plus ſignalée, qui ſe ſoit faicte dans nos affaires. Cette ſubſiſtance d'Aſſemblée attira le Roy ſur nos bras: chacun ſe rend, & luy livre les places de ſeureté. Et depuis Saumur, juſques à Montauban, tout fait joug, ſans reſiſtance, horſmis Sainct Jehan d'Angeli, que mon frere deffendit, tant quil peut. Ce n'eſt icy le lieu de deſcrire les divers evenemens que cette guerre eut. Mais en fin la paix ſe fait devant Montpelier; en laquelle ne ſe trouverent comprins des Chefs des Provinces, que mon frere & moy, tous les autres ayans fait leur paix particuliere, avec recompenſe. Je ne laiſſay neantmoins d'eſtre accuſé par eux, comme à preſent, d'avoir trahi le parti. Mais le temps & les perſecutions que j'ay receuës durant la paix effacerent ces bruits.

Venons à la ſeconde guerre. Le

sujet d'icelle fut l'infraction de la paix, en tous ses poincts, sur tous en la retention de Montpelier, du Fort Louys, & des debtes des particuliers, qui mettoient chacun au desespoir. Mes affaires domestiques ne m'obligeoient qu'à la continuation de la paix: car mes persecutions cessées, avec la faveur de Monsieur le Chancellier de Sillery, & de Monsieur de Puisieux: & j'avois mes assignations pour la recompense de mes Gouvernements. Mais ce qui se trouve encore de plus pressant, ce fut les preparatifs qui se faisoient publiquement à Blavet, pour le blocus de la Rochelle; qui recourut à moy; & mon frere me vint trouver qui me communiqua le dessein qu'il avoit, pour destourner l'orage qui la menaçoit. Je l'approuve; il entreprend de l'executer aux despens de son bien, & au hazard de sa vie, avec cette condition que s'il reüssissoit je l'assistasse, & s'il failloit, je le desadvoüasse. Je ne sçay gueres de nos Censeurs, qui eussent voulu risquer de la sorte. La perfidie de quelques-uns de la Religion le rendit tres-perilleux, & fut cause qu'il ne se fit qu'à demy. Neantmoins s'estant saisi

de

de tous les vaiſſeaux, il ſe rendit Maiſtre de la mer & des iſles de Ré & d'Oleron: & battit tout ce qui ſe preſenta devant luy: juſqu'à ce que les navires Anglois & Hollandois renforcerent ceux de France: ce qui nous fit rechercher la paix, laquelle nous obtinſmes, ſinon telle qu'elle nous eſtoit neceſſaire, au moins meilleure que la precedente: pource que toutes les Fortifications faictes, ſubſiſterent; & que par conſentement du Roy, le Roy d'Angleterre en demeura caution. Auquel on promit la demolition du Fort Louys en peu de temps.

Voyons maintenant la troiſieſme guerre, & qui l'a ſuſcitée. Les deſertions & infidelités que j'avois rencontrées, és deux precedentes, m'oſtoient aſſés l'envie de recommencer le jeu: & nul ne peut aſſés juger de la peſanteur de ce fardeau, qui ne l'a eſprouvé. Ce n'eſt pas que je ne viſſe la perte de la Rochelle s'enſuivre de la continuation de la paix, ſans quelque extraordinaire aſſiſtance. Neantmoins jugeant le mal irremediable au dedans de nous, je me contentois de prier Dieu pour ſa delivrance; croyant avoir aſſés de ſatisfa-

ction en ma conſcience, d'avoir aucunement melioré la condition des Egliſes en la precedente paix, & avoir rejetté les evenements de l'execution d'icelle, ſur les eſpaules d'un puiſſant Roy, & qu'on craindroit de meſcontenter, & qui ſeul pouvoit tenter la delivrance de la Rochelle.

Eſtant en cette reſolution, voicy venir vers moy un Gentil-homme du Roy de la Grande Bretagne, pour me remonſtrer qu'eſtant garant de noſtre paix, il compatiſſoit à nos ſouffrances, & y vouloit chercher les remedes convenables : & qu'il jugeoit bien, par les preparatifs faits contre la Rochelle, qu'on la vouloit perdre ; nonobſtant la parole qu'on luy avoit donnée du contraire. Ce qui le faiſoit reſoudre de l'aſſiſter juſques au bout ; & qu'il s'y preparoit. Cependant qu'il inſiſteroit vers le Roy, par ſes Ambaſſadeurs, pour nous faire executer les choſes promiſes ; & qu'encore qu'il n'en eſperaſt rien, il croioit eſtre obligé de tenter les voyes douces, avant que d'en venir aux extremes. A quoy, s'il y eſtoit contrainct, il employeroit tous ſes Royaumes, & ſa propre perſonne ; en une

une si juste guerre, où il se sentoit obligé, par conscience & honneur : pourveu que, de nostre part, nous voulussions prendre les armes avec luy ; & promettre, comme il feroit, de n'entendre à aucun Traicté, que conjointement avec luy. Qu'il entretiendroit ses armées de terre & de mer à ses despens, jusques à la fin de la guerre. Qu'il n'avoit autre but que l'execution de la paix, dont il se trouvoit garant : me sommant de n'abandonner mon parti, en une occasion si juste, necessaire, & apparente pour sa restauration. Protestant que si nous ne voulions entendre à cét offre, qu'il se sentoit deschargé de sa parole envers Dieu, & les hommes. Et pour la fin, il m'exhorta de luy envoyer au plustost un Gentil-homme, pour l'informer de la resolution de nos Provinces & de la mienne.

Je demande maintenant à mes Censeurs, ce que j'avois à faire là dessus ; si j'eusse refusé les offres ; & qu'apres la perte de la Rochelle, le Roy de la Grande Bretagne eust publié, qu'il n'avoit tenu qu'à moy seul, qu'il ne l'eust sauvée, en quel predicament m'eust-on tenu ? n'eusse-je pas esté en execra-

tion à tous ceux de ma Religion ? Quel sujet leur eusse-je donné de me blasmer? Je somme icy chacun en particulier de se mettre en ma place, & de juger, si je pouvois en conscience m'en desdire. D'autre part je considerois, quel fardeau je prenois sur mes espaules pour la troisiesme fois. Je me r'amentevois l'inconstance de nos peuples, l'infidelité des Principaux d'iceux, les partis formés, que le Roy avoit dans toutes nos Communautez, l'indigence de la Campagne, l'avarice des Villes, & sur tout l'irreligion de tous.

Toutes ces choses estoient capables de troubler un plus fort esprit que le mien. Neantmoins esperant que Dieu, qui jusqu'à present m'avoit fortifié, ne m'abandonneroit point: je fermay les yeux à toute autre consideration, qu'à celle du bien de son Eglise : & fy responsе au Roy de la Grande Bretagne, que je loüois sa pieté, & genereuse resolution ; & luy promettois, qu'apres la descente faite de son armée dans l'isle de Ré, je prendrois les armes, & non plustost : pource qu'il falloit cét eguillon pour esmouvoir nos peuples ; & que, selon son desir, je luy envoierois

dans peu de jours un Gentil homme pour luy rendre tres-humbles graces de l'assistance qu'il nous offroit; & pour l'informer de ce qu'il vouloit sçavoir. Le feu Sieur de Sainct Blancard fut celuy qui l'alla trouver de ma part. En suitte dequoy, le Millord Montagu, avec lettre de creance, m'apporta confirmation de ce que dessus.

L'armée Angloise fit sa descente; & peu de temps apres, je prin les armes. Je ne suis pas cause que cette armée ne prinst la Citadelle de Ré : ny que la seconde n'avitaillast la Rochelle: ny que la troisiesme ne la sauvast: car de ma part j'eus tousjours deux ou trois armées sur les bras, qui estoit la diversion, qu'on attendoit de moy : ausquelles je m'opposay, sans me lasser, ny rebutter des traverses qu'on me donnoit. Et Dieu me fortifia tellement, que dans nos foiblesses, elle ne gaignerent acun advantage sur moy.

L'on me blasme encore, de ce que voyant la Rochelle perduë, & le Roy embarqué au secours de Cazal, je ne prenois cette occasion pour rechercher la paix. A quoy je respon qu'il y avoit une Assemblée generale sur pied, avec

laquelle je gouvernois les affaires : tellement que s'il y avoit eu de la faute, il ne s'en faut prendre à moy seul. Mais nous eusmes cette maxime de ne souffrir aucun Traicté qu'avec de bons pouvoirs. Car l'experience des precedents nous avoit apprins, que cette curiosité avoit autrefois ruiné nos affaires ; pource que pendant telles esperances de paix, nos ennemis ne perdoient aucun temps à se preparer à la guerre ; & nos peuples se r'allentissoient tout à fait. Si bien que ce n'estoient que des amusemens, pour nous endormir. Aussi telles propositions ne venoient que de nos ennemis : Ausquels on respondoit tousjours que nous estiõs prests à la rechercher avec le respect, & hõneur deu à nostre Roy Que nous ne demandions qu'une permission, d'envoyer vers le Roy de la Grande Bretagne, sans lequel nous ne pourrions rien faire. Et pour moy, j'advouë que j'eusse plustost souffert toutes sortes d'extremitez, que de manquer à tant de serments religieux, que nous luy avions faicts, de n'entendre à aucun Traicté sans luy. J'adjouste que les esperances que nous avions de divers Princes estrangers, d'une

grande

grande & prompte assistance; & les asseurances reïterées du Roy de la Grande Bretagne, qu'il ne feroit jamais la paix sans nous y comprendre, & les grandes affaires que le Roy avoit sur les bras, estoient, ce me semble, des sujects assés puissans, pour ne precipiter un Traicté mal à propos.

Il ne reste plus à parler que de ce qui s'est passé en la paix; où il faut voir l'estat, auquel le Roy estoit; celuy où nous nous trouvions, & comme les choses se sont passées; afin de juger si on pouvoit faire beaucoup mieux. Nostre impieté esloigna nostre delivrance. Dieu nous la monstra seulement, comme il fit la terre de Canaan aux enfans d'Israël, qui moururent dans le desert. Mais si nous ne nous amendons, il la reservera, comme à eux, à nos neveux.

Il permit que le Roy allast, vist, & vainquist. Car forcer les pas des montagnes, prendre la Ville de Suze, r'avitailer Cazal, & faire la paix avec le Roy d'Espagne, & le Duc de Savoye, furent une mesme chose. Cette expedition faicte & la paix d'Angleterre concluë, sans nous y comprendre, il

tourne toutes ses forces vers nous. Le degast se fait en mesme temps, à Montauban par Monsieur le Prince & Monsieur d'Espernon, à Castres par Monsieur le Duc de Ventadour, à Millau par Monsieur de Noüailles, & à Nismes par Monsieur le Mareschal d'Estrée. Et le Roy en personne vint avec son armée victorieuse, à laquelle il fit joindre celle de Monsieur de Montmorency, par le Vivarets & les Sevenes.

Voilà six armées en mesme temps fondent sur nos bras, qui sont plus de 50 mil hommes, avec l'equippage de 50 canons, & dequoy tirer 50 mil coups ; & les bleds necessaires pour nourrir l'armée du bas Languedoc. Ce fut alors que les partisans, que le Roy avoit dans nos Villes, prindrent cœur; offrans des paix particulieres, pour destruire la generale. Chacune de ces grosses Communautez attaquée par le degast, requeroit ma presence avec une armée: ou menaçoit d'une paix particuliere. J'excepte de cette menace Nismes, & Montauban. La perfidie du Sieur de Chevrilles fait perir le Sieur de Sainct André de Montbrun avec

800 hommes du Languedoc, & la Ville de Privas. Le Sieur de Beauvoir, apres avoir fait ſa paix, fut le maguignon de Sainct Ambroiſe, d'où les gens de guerre, que j'y avois mis, ſortirent tous Orateurs, pour perſuader les autres, à eſtre auſſi meſchans & laſches qu'eux. Je ne trouvay aucun homme de Languedoc, & des Sevenes, qui vouluſt commander dans Alez, pour y ſouſtenir le ſiege; ny meſme dans Anduze, ſi je ne m'y enfermois. Les Aſſemblées de diverſes Communautez ſe formerent à ma veuë, & malgré moy, pour demander la paix en particulier. Je fus contrainct, pour les diſſiper d'en faire une Provinciale; & de leur promettre, que ſi par icelle je ne l'obtenois generale, elles pourroient faire la leur particuliere. Tous les Principaux du parti, peu exceptez, cherchoient noiſe, ou entr'eux, ou avec moy: pluſieurs d'eux traictent en particulier: car on ne penſoit pas à ſauver du naufrage, que ce qui eſtoit ſien. Bref nul ne ſongeoit au general. J'euſſe bien voulu, en ce temps-là, voir ces Conſeillers d'Eſtat, qui hors du peril, eſtans bien à leur aiſe, cenſurent tout le

le monde : je croy qu'en une telle extremité, ils n'eussent esté sans peine, non plus que moy.

Ce n'est pas tout, je voyois bien la paix generale du tout necessaire : mais je trouvois de grandes difficultez à l'obtenir. Le Conseil du Roy, qui sçavoit toutes nos foiblesses & laschetez, avoit envie de passer outre, & y estoit poussé par nos faux freres, qui tous les jours luy faisoient de nouvelles ouvertures, pour nous perdre : & si je n'eusse empesché l'execution de la Ville de Sauve, nous n'avions point de paix generale. De l'autre part encore que nulle Communauté ne se mist en estat de se deffendre, estant impossible de les faire travailler à leurs Fortifications, ny trouver un denier, pour lever un homme de guerre ; ny d'en faire venir, pour s'enfermer dans les Villes, où l'on apprehendoit le siege : neantmoins à l'instigation de quelques petits seditieux, payés pour nous troubler, & & broüiller, ils murmuroient quand on parloit de demolir une pierre de leurs Fortifications.

Pour surmonter ces difficultés, je fis sçavoir à la Cour, que je mourrois

gayement avec la pluſpart de tout le parti, pluſtoſt que de n'obtenir une paix generale. Qu'il eſtoit dangereux d'oſter tout eſpoir de ſalut à des perſonnes, qui ont les armes à la main; Que je ne la traicterois jamais tout ſeul: mais que ſi on me donnoit quatre jours, ſans rien entreprendre, & ſeureté pour faire venir l'Aſſemblée generale de Niſmes à Anduze; je me promettois qu'on la feroit. Ce qui enfin, avec quelque difficulté, fut accordé. L'Aſſemblée generale eſtant arrivée ne voulut ſeule ſe charger du Traicté de paix, ſur tout en un temps, où elle ne la pouvoit obtenir à ſouhait; & où les reproches eſtoient plus à craindre, que les remerciemens à eſperer. Elle déſire avoir le ſentiment de la Provinciale des Sevenes, qui eſtoit la plus preſſée: la Provinciale celuy de la Ville d'Anduze, comme la plus menacée du ſiege, & la plus intereſſée en ſes Fortifications. Tous concluënt que la paix generale eſtoit neceſſaire, & qu'il falloit ſeulement taſcher à meſnager l'Article des Fortifications. Ladite Aſſemblée generale ne ſe contente encore de cela, elle aggregea à elle
douze

douze Deputez, six de Nismes, & six d'Usez, venu extraordinairement pour travailler à la conservation des Fortifications; & autant de l'Assemblée des Sevenes: si bien que ladicte Assemblée se trouva composée de 45 où 50 personnes, qui tous ensemble deputerent en Cour.

On les entend, on traicte avec eux, on convient de beaucoup d'Articles. Mais sur celuy des Fortifications, on ne veut oüir parler d'aucune modification: tellement que nos Deputez retournent sans rien faire; & en font leur rapport à ladite Assemblée, qui sur cette difficulté, consulte le sentiment des Sevenes. La Ville d'Anduze conclud la premiere à la paix, aux despens desdictes Fortifications; la Provinciale fait le semblable; & en suitte la generale. Elle r'envoye ses Deputez, pour la conclurre, ausquels elle donne charge de me procurer quelques desdommagements pour mes pertes receuës. Ainsi la paix generale fut faicte, ayant eu à mon particulier promesse de 100 mil escus, sur lesquels j'ay baillé des assignations à ceux qui ont servi le parti: ou payé des gens de guerre, pour

plus

plus de 80 mil eſcus : ſi bien qu'il ne me reſte pas 20 mil eſcus, pour r'eſtablir mes maiſons ruinées.

Je laiſſe maintenant à juger à gens equitables ; ſi je ſuis cauſe de la premiere guerre ; ſi la ſeconde a eſté dommageable à ceux de noſtre Religion ; ſi j'ay procuré la troiſieſme ; ſi eſtant ſollicité du Roy de la Grande Bretagne d'y entrer, je le devois refuſer ; ſi m'eſtant obligé de n'entendre à aucun Traicté de paix, que conjoinctement avec luy, je me devois parjurer ; & ſi apres la paix d'Angleterre faicte avec la France, me voyant attaqué de toutes parts, je devois ſouffrir l'extinction de nos Edicts pluſtoſt que de les conſerver par une paix generale, aux deſpens des Fortifications que nous ne pouvions deffendre.

Voilà mes crimes, pour leſquels j'ay eſté condamné à Tholoſe, d'eſtre tiré à quatre chevaux ; (dequoy je me glorifie, puis qu'ils ont bien condamné Henry le Grand, & harquebuſé ſon effigie :) & ce dont je ſuis blaſmé par nos pacifiques. Je ſouhaitte à ceux qui viendront apres moy, qu'ils ayent autant d'affection, de fidelité & de patience,

tience, que j'en ay eu; qu'ils rencontrent des peuples plus conſtans, moins avares, & plus zelés que je n'ay fait; & que Dieu les vueille accompagner de plus de proſperités: afin qu'en reſtaurant les Egliſes de France, ils executent ce que j'ay oſé entreprendre. Amen.

DISCOURS X.

Lettre de Monſieur le Prince à Monſieur le Duc de Rohan.

MONSIEUR, Les preciſes volontez du Roy d'entretenir ceux de la Religion pretenduë Reformée, en entiere liberté de conſcience, m'ont fait, juſques icy conſerver tous ceux, qui ſont demeurez dans l'obeïſſance deuë à ſa Majeſté; tant dans les places, Païs, que Villes Catholiques, en une entiere liberté. La Juſtice a eu ſon cours libre: le Preſche ſe continuë par tout, horſmis en deux ou trois lieux, où il ſervoit, non d'exercice de Religion, mais de moyen, pour s'acheminer à la rebellion. Les Officiers, ſortis des Villes rebelles, ont continué leurs Charges: En un mot, on

on a traicté les pretendus Reformez obeïssans, egallement aux Catholiques fidelles au Roy. Aussy les plus advisez de vostre Religion, ont maudict vostre rebellion; & cognu que le Roy ne vous a fait & à eux du mal; que celuy que vous vous estes procuré vous mesmes; la malediction de Dieu, & la juste cholere du Roy sur vous. J'ay veu par la vostre que vous escriviés au Sieur Edmond, la resolution de l'Assemblée d'Anduze. A quel terme vous porte le desespoir de vos finesses descouvertes, & la folle resolution que vous prenez contre les Catholiques? Ceux qui ont esté prins à Gallargues sont pendus par vostre ordonnance: puisque vous preferés Aymargues à leur vie. Par toute regle de guerre, quand ce seroit entre deux Souverains, ils perissent justement. Mais en ce faict icy, qui est du valet au Maistre,& du subject, tel que vous estes, à son Roy & Souverain; oüir vos menaces tant contre les prisonniers, tous d'autre nature que les vostres; que contre les Catholiques restés dans les Villes rebelles; cela retombera sur vous, vous crachés contre le ciel. Vous & vos suivans

vans en receverés, toſt ou tard, une punition exemplaire. Pour moy, je vous l'advouë, que je ne lairray de diſpoſer des priſonniers, prins à Gallargues, comme j'entendray, avec raiſon: & oultre Savignac que je tien, & 30 autres avec luy, és priſons de Tholoſe; les priſonniers du Traquet & Monpelier, & tous autres prins & à prendre, ſouffriront le meſme traictement, que vous ferez ſouffrir à ceux que vous tenez: & tous les Huguenots du Royaume, les Miniſtres & Officiers non exempts, le meſme que ferez recevoir aux Catholiques, qui ſont en voſtre puiſſance, dans les Villes que vous occupez: tenez-le tres aſſeuré. Et ſur la fin des abbois de la Rochelle, à cette heure que les Anglois, cognoiſſans vos tromperies, vous ont abandonné; contentés-vous d'avoir adjouté à toutes ces rebellions paſſées, trois crimes notables. Le premier, d'avoir vous ſeul appelé l'eſtranger dans le Royaume, & de vous en eſtre vanté par eſcrit: le ſecond, d'avoir creé des Officiers de Juſtice: le troiſieſme d'avoir fait battre monnoye aux marques Royales, & deuës au Roy ſeul. Dieu

vous

vous recompenſe ſelon vos bienfaicts, & vous donne un bon amendement. Pour moy, je voudrois de bon cœur, que le ſervice du Roy me permiſt d'eſtre

A Beziers le
4. Nov. 1628.

Voſtre affectionné ſerviteur
HENRY de BOURBON.

DISCOURS XI.

Reſponſe de Monſieur le Duc de Rohan, à Monſieur le Prince.

MONSEIGNEUR,

Comme voſtre qualité de Prince du Sang, vous donne des Privileges de m'eſcrire ce qu'il vous plaiſt; auſſi elle m'empeſche de vous reſpondre, avec toute liberté, mon ſentiment: me contentant de me juſtifier ſur vos principales accuſations. J'advouë d'avoir une ſeule fois prins les armes mal à propos; pourceque ce n'eſtoit point

pour

pour les affaires de noſtre Religion, mais pour celles de voſtre perſonne, qui nous promettoit de faire reparer les infractions de nos Edicts, & n'en fiſtes rien; ayant ſongé à la paix avant qu'avoir nouuelles de l'Aſſemblée generale. Depuis ce temps-là, chacun ſçait que je n'ay eu les armes à la main que par une pure neceſſité, pour deffendre nos biens, nos vies, & la liberté de nos conſciences. Si les Anglois ſont venus à noſtre aſſiſtance, ils y eſtoient plus obligez que les Allemans, que vous fiſtes entrer en France; parce que par le conſentement du Roy, ils eſtoient entremetteurs de la paix, & s'en rendirent garants. Si on a battu monnoye parmi nous, ç'a eſté au coing du Roy, comme il s'eſt pratiqué en toutes nos guerres civiles. Je me cognois aſſés, pour ne pretendre à eſtre Souverain: auſſi n'ay-je jamais fait tirer mon horoſcope, pour voir ſi je le deviendrois. J'advouë que je ſuis en execration parmy ceux, qui procurent la ruine de l'Egliſe de Dieu, & m'en glorifie. Pour vos menaces, elles ne m'eſtonnent point; Je ſuis reſolu à tous evenemens. Je cherche mon repos au

ciel;

ciel; & Dieu me fera la grace de trouver tousjours celuy de ma conſcience en la terre. Vous faites mourir les priſonniers de Gallargues; je vous imite, en faiſant le ſemblable de ceux que j'ay prins à Monts; Je croy que ce jeu nuira plus aux voſtres qu'aux noſtres: pource qu'ils doivent plus craindre la mort, puis qu'ils ſont incertains de leur ſalut. Vous me faites commencer un meſtier contre mon naturel. Mais je penſerois eſtre cruel à mes ſoldats, ſi je ne leur immolois des victimes. Quant aux maſſacres, dont vous menacés ceux de la Religion, qui ſous la foy publique ſont parmi vous, c'eſt un bel exemple, pour leur apprendre à ſe fier à leurs ennemis, & une juſtification de noſtre legitime deffenſe. J'eſpere auſſi que le Roy cognoiſtra un jour que je ne l'ay pas deſſervi, & qu'il s'appaiſera. Vous dictes que Dieu me maudira; J'advouë que je ſuis un grand pecheur, dont j'ay une ſerieuſe repentance: mais outre que les Propheties ſont accomplies, & que je n'adjouſte nulle foy à celles de ce temps, je ne crain point que le feu du ciel m'abiſme. En un mot, je ne croy pas que ce ſoit tout

de bon, que vous faciez ces imprecations contre moy; mais ſeulement pour acquerir une creance ſublime parmi les Papiſtes. Car en cette guerre, vous n'y avez mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. C'eſt ce qui me donne quelque aſſeurance, que vous laiſſerez en repos nos pauvres Sevenes; veu qu'il y a plus de coups à recevoir, que de piſtoles. Il ne me reſte, pour la fin, qu'à prier Dieu qu'il ne vous traicte ſelon vos œuvres: mais que vous faiſant encore retourner à la vraye Religion, il vous donne la conſtance d'y perſeverer juſques au bout: afin qu'à l'exemple de Monſieur voſtre Pere & Ayeul, vous deveniez le deffenſeur de noſtre Egliſe: & ce ſera lors que je me pourray dire de voſtre perſonne, ce que je me dis maintenant de voſtre qualité: Que je ſuis,

MONSEIGNEUR,

En Alez ce
6. Nov. 1628.

Voſtre ſerviteur
HENRY de ROHAN.

D I-

DISCOURS XII.

Manifeste du Duc de Rohan sur les dernieres occurrences arrivées au Païs des Grisons & Valteline.

LEs vraies causes du souslevement des Grisons seroient mieux teuës que publiées ; & il me desplaist d'estre obligé à les descouvrir. Mais les calomnies qu'on souffre estre imprimées contre moy sans chastiment, & le soin qu'on prend à me vouloir descrier dedans & dehors le Royaume, me contraignent, pour la deffense de mon honneur (qui m'est plus cher que la vie) de dire la verité, autant neantmoins que la bienseance le peut permettre. Car il y a des choses que je ne me puis resoudre de toucher, qu'à demi ; bien que j'aye juste sujeᵭ de les representer telles qu'elles sont. Par le Traiᵭé de l'Hierasco, le Roy obtint la demolition des Forts, que les Imperiaux avoient construiᵭs dans le Païs des Grisons, ausquels il fut proposé de les r'establir dans la Valteline, comme ils estoient devant la rebellion. J'estois lors à Venise, où je ne songeois qu'à vivre en repos, je fu

commandé par sa Majesté d'aller aux Grisons, pour executer ce dessein : j'obey aussi-tost, & me transportay au Païs : où je trouvay qu'on avoit fait une levée de 3000 hommes, par ordre du Roy: qu'on avoit commencé les Fortifications du siege du Pont de Rhin : je les fi continuer avec soin, & autant de diligence, que permettoit l'argent qu'on y emploioit. Apres avoir ainsi passé une année, j'eu commandement de reduire les troupes à 1000 hommes & de retourner à Venise. A quoy je satisfi, au grand mescontentement des Grisons; pour se voir frustrez de l'esperance de leur r'establissement dans la Valteline, & en arrerage de grosses sommes, pour la solde de 4 mois. Apres je fu de nouveau commandé de retourner aux Grisons, pour empescher que le Duc de Feria ne s'en saisist, lors qu'il faisoit passer son armée en Allemagne. Apres le passage de ladite armée par la Valteline, j'eu six fois commandement d'y entrer; & six fois commandement de superseder: enfin l'ordre me vint d'aller à Paris. On me commanda de passer en Alsace, & de là aux Grisons, pour executer le dessein de la Valteline au mois d'Avril
de

de l'année 1635. Je fi mon passage par la Suisse heureusement; en suitte duquel je me saisis de la Valteline, & la conservay par quatre combats generaux, ausquels furent deffaictes les armées de l'Empereur, & du Roy d'Espagne, qui se presenterent pour m'en chasser. Je fi les efforts necessaires, pour m'asseurer de toute la Valteline, & des Comtés de Bornio & Chiavennes. Tous ces exploits furent approuvez de sa Majesté. Lors je fu vivement pressé par les Grisons, de les r'establir dans la Valteline suivant les promesses Royales, qui leur en avoient esté faictes de bouche; & & par escrit plusieurs fois: mais n'ayant point ordre de ce faire, & ne pouvant plus trouver d'excuses pour prolonger davantage, je donnay advis de tout en Cour, & proposay un accommodement, duquel, quoy que difficile, je me promettois de venir à bout: j'eu commandement de le tenter. J'y travaillay de sorte, que finalement je fi resoudre un Traicté, avec la ratification des Grisons, & le consentement des Valtelins, par lequel j'avois obtenu, ce qu'on avoit desiré: & mesme plus qu'on n'avoit esperé. Neantmoins au lieu de la ratifi-

cation du Roy, on m'envoya une modification qui cabra tout le monde.

Durant que les Grisons attendoient l'effect dudit Traicté, divers acccidens arriverent dans le Païs : à sçavoir manquement d'argent, pour le payement des troupes Grisonnes; la peste qui destruisoit l'armée Françoise: & l'extreme maladie, qui me survint. Tout cela donna courage à tous ceux qui estoient desireux de choses nouvelles, & dettacha de nous ceux qui estoient affectionnez à la France, entre les Colonels & Capitaines Grisons: lesquels premierement me presenterent leur requeste: puis deputerent vers moy pour me faire leurs protestations; & en suitte se resolurent d'abandonner le service, & leurs postes, s'ils ne recevoient quelque payement.

Cependant les partisans Imperiaux ne perdoient temps à renouveler leurs practiques, que les heureux succés des armes du Roy, dans la Valteline, avoient comme assoupies; l'affaire en vint si avant, qu'il y avoit apparence, que dés lors on estoit pour voir le sousleve-ment, qui depuis est arrivé. J'estois encor au lict, ayant à peine recouvert la

parole,

parole, & par consequent hors d'estat d'y pouvoir apporter aucun remede. Tout ce que je peu faire, fut de prier Monsieur Lasnier Ambassadeur, de se transporter à Coire : ce qu'il fit. Mais il trouva le parti si bien formé, qu'il luy fut impossible d'empescher l'intelligence des Colonels & Capitaines avec les Chefs des Ligués, qui leur promirent d'abandonner leurs postes; & demeurer armés dans le milieu du Païs. Estant adverti de ce desordre, je me fi porter en chaire à Coire : où je fi convoquer une Assemblée generale, pour r'amener ces peuples. Lors je fu d'advis de ne rien dire de la modification du Traicté, qui m'avoit esté envoyé de la Cour : Mais ledict Sieur Lasnier ne jugea pas y pouvoir consentir : tellement que la proposition de ladicte modification fut envoyée aux Communes, qui les aigrit de telle sorte, qu'une Assemblée fut tenuë à Illaus, où fut resoluë secretement la Deputation à Impruets, pour traicter avec les Imperiaux & Espagnols.

Nonobstant cela je fi un accord avec les Colonels & Capitaines Grisons, touchant le payement, moyennant lequel ils entrerent en service, apres avoir

touché la premiere somme, dont j'avois convenu avec eux. Durant toutes ces broüilleries quoy que je remonstrasse, je ne peu obtenir le second payement, pour les Colonels & Capitaines, nulle paye pour les Suisses, nul argent pour avoir du pain aux François. Si bien que je me trouvay tout d'un coup avoir sur les bras mescontentement de ces trois Nations. Cependant les Deputez concluent leur Traicté à Impruchts, obtienent des Espagnols le payement de leurs troupes, depuis le premier de Novembre 1636, r'establissement de leur Jurisdiction dans la Valteline, exercée par les Grisons sans distinction de Religion. Et autres Articles beaucoup plus advantageux, que ceux que nous leur avions accordés. Ayant descouvert cette menée, j'en donne advis à la Cour, par une mienne despesche du 27 de Decembre de la susdicte année: dont les paroles formeles sont, qu'il faut que le Roy se resolve, ou à prendre un parti honorable, pour abandonner les Grisons, & retirer ses troupes; ou à donner ordre de les satisfaire sans delay: n'y ayant plus moyen de retarder l'esclat de leur mescontentement par promesses & ne-

gotia-

gotiations. A la fin de la lettre je conjure Monsieur de Bouteiller de la representer où il appartiendroit. Tout cela ne produisit aucun effect. Cependant les Deputez retournent d'Impruchts. J'ecrits avec plus d'instance que jamais; esperant tousjours, si on m'eust envoyé l'argent necessaire, de faire deux choses bien certainement : l'une de r'amener une partie de ceux qui s'estoient separés de nous ; sçachant bien que le seul desespoir, & ruine de leurs affaires domestiques, les avoit embarquez au parti contraire. L'autre dont je fusse venu à bout, ayant de l'argent; c'est que j'eusse retardé le souslevement. Car en telles matieres, qui a temps a vie, & le delay est grand ennemy de toute sorte de complot. Ce fut la seule raison qui m'empescha de partir pour aller en la Valteline. Car la resolution estant prise de m'arrester, le mesme jour que je me mettroi en devoir de sortir de Coire; C'eust esté une grande imprudence de faire esclorre une affaire, à laquelle le temps seul pouvoit remedier. Mais ces considerations n'operoient rien : car tant s'en faut qu'on pourveust à ce que je demandois, que pour comble de

 tout

tout mal on me r'envoya mon courrier à vuide. Surquoy me voyant au desespoir, je n'eu autre consolation à mon extreme perplexité, que de protester devant Dieu & les hommes, contre ceux qui estoient cause de la ruine des affaires de ce Païs-là. Ce que je fi par une despesche, addressée à Monsieur de Noiers du 28 de Mars de l'année presente. Là dessus me voyant abandonné de toute assistance, mesme ne recevant responce de mes lettres; il ne me reste autre chose, que d'attendre avec impatience l'esclat de l'orage, que je prevoiois depuis long temps.

Enfin donc survint le souslevement, duquel j'estois aussi asseuré, quatre mois devant, que le propre jour qu'il arriva. Je confesse mesme, que pour n'estre point present à un tel spectacle, j'avois demandé mon congé pour aller donner ordre à mes affaires à Venise. Mais en me l'accordant on me fit entendre, que c'estoit à condition que je fusse responsable de tout ce qui arriveroit dedans les Grisons, en mon absence; sans que toutefois on me respondist un seul mot, touchant les moyens que j'avois demandés, pour remedier au mal que

je prevoiois. Tout le Païs donc ayant un jour pris les armes contre moy, tout ce que je peu faire, fut de me rendre au Fort du Rhin, & d'y r'amasser le Regiment de Suisses du Colonel Schmit qui pouvoit estre de 800 hommes, avec les 200 François qui y estoient desja, ayant esté contrainct d'abandonner la garde du Pont de Rhin & du Steich, pource que je n'avois pas assez de troupes pour les conserver.

Me voilà donc assiegé par six Regimens Grisons, qu'ils avoient rendus complets, avec l'argent d'Espagne, de toutes les Communes de la Ligue Grise, des prochaines Communes de Coire, de celle du Tans, de la Vallée de Pertaus, & des troupes de Galas, qui s'estoient approchées sur la frontiere des Grisons. Je n'entendois aucune nouvelle de l'armée de la Valteline, ny ne luy en pouvois faire sçavoir des miennes. Je me trouvois en un Fort où il n'y avoit qu'un moulin, qui à peine pouvoit faire de la farine pour 200 hommes, & si mal pourveu de toutes choses, que c'est honte de le dire. Car il ne fut jamais possible, quelqu'instance qu'on en fit, d'avoir un

ond destiné pour la subsistence dudict Fort.

Outre toutes ces necessités, comme toute communication m'estoit ostée avec la Valteline ; aussy n'en pouvois-je avoir long temps en Suisse : car les Grisons tenoient le Pont du Rhin, qui n'estoit plus gueable que 15 jours. Ce qui me donna tout à propos, le moyen de mander à Monsieur de Mehoud, Ambassadeur en Suisse l'estat où je me trouvois, pour en advertir, d'un costé, le Roy, & de l'autre, Monsieur de la Thuillerie, Ambassadeur à Venise. J'escrivis aussy à Zurich, pour essayer d'avoir promptement 1000 ou 1200 hommes Suisses avec lesquels j'eusse tasché de faire un effort, pour me maintenir en campagne. Mais Zurich jugeant le parti trop hazardeux, pour l'entreprendre seul, & une Assemblée generale estant preste de se tenir à Baden, il se contenta d'advertir ses voisins de l'accident survenu. Cependant ce Canton-là avec celuy de Claris fit une Deputation pour moyenner quelque accommodement entre les Grisons & moy. On tint Conference sur ce subject. Les Grisons demandent la Valteline, qu'on leur avoit

avoit tant de fois promise, & un million de livres deuës aux Colonels & Capitaines pour leur solde. Outre cela declarent, que n'ayans appelé à leur secours les troupes du Roy, que pour se garantir de leurs voisins, qu'à present ils n'avoient plus besoin de ce secours, puis qu'ils estoient d'accord avec leurs voisins. Et qu'en un mot, & sans autre delay, ils desiroient entrer en possession de ce qui leur appartenoit; Que puis que le Roy avoit des considerations qui l'empeschoient de les r'establir, en la maniere qu'ils demandoient, qu'ils avoient trouvé moyen d'y remedier par autre voye: de laquelle ils estoient contens & satisfaicts: Et que toutes ces considerations cessantes, il y en a une qui suffit pour toutes; assavoir qu'ils ne desirent pas que les armées du Roy demeurent davantage dans leur Païs: & que c'estoit une chose inouïe de vouloir secourir par force ceux qui disent n'avoir pas besoin de secours. Que les Souverains donnent des Loix chez eux, & ne les reçoivent de personne. Que comme ils se sentiroient à jamais tres-obligez à sa Majesté, de l'assistence qu'elle leur avoit donnée: aussy

leur sembloit-il chose bien dure, qu'elle voulust tenir ses armées dans leur Païs contre leur volonté. Je leur repliquay qu'ils obtiendroient aisément toutes choses raisonnables du Roy; pourveu qu'ils le luy demandassent comme il appartenoit: & que me donnans le temps d'envoyer en Cour, je me prometttois qu'ils receveroient tout contentement.

Les Deputez de Zurich & de Claris n'oublierent rien pour les induire à surseder, au moins jusqu'à l'Assemblée de Baden: mais soit qu'ils craignissent le debandement de leurs Communes; ou qu'ils fussent proches des Imperiaux & Espagnols, qui ne demandoient qu'à entrer dans le Païs, ils ne voulurent entendre à aucun parti, qu'ils ne fussent asseurez, que je leur remettrois le Fort du Rhin. A quoy mesme les Deputez Suisses, craignans de voir allumer le feu à leurs portes, m'exhorterent de ceder.

Voilà l'estat où je me trouvois. Mais le point principal consistoit en ce que les Suisses estoient Maistres du Fort, qui se faisoient entendre, quils n'avoient jamais compris que les armées du Roy fussent entrées dans les Grisons, que

pour

pour les secourir, comme Alliez de la Couronne; Que sa Majesté estoit trop juste pour avoir autre pensée; Que si on leur faisoit paroistre que son intention fust de se porter à une chose si contraire au droict des Gens, qu'est celle de vouloir demeurer dans le Païs de ses Alliez par force, que ce seroit alors à eux de penser à ce qu'ils auroient à faire. Que les Grisons se declarans n'avoir plus de besoin de secours de France, les troupes du Roy n'y pouvoient plus demeurer, sans attirer sur la Nation Françoise une tache eternelle d'usurpation injuste: Mais que pour eux, ils ne pouvoient faire moins que de retirer leurs troupes, pour n'estre plus accusez d'avoir trempé à une affaire de si mauvaise odeur.

Je n'avois point à deliberer là dessus: car quand j'eusse voulu obstiner à me maintenir là 12 ou 15 jours, qui est tout ce que je pouvois faire, il falloit tousjours venir à traicter, pour se retirer. Je pris donc le parti qui s'ensuit; assavoir de laisser le Fort du Rhin entre les mains des Suisses, (& il faut remarquer qu'il y estoit desja en effect) & pris un terme pour faire sortir les troupes Françoises de la Valteline, qui me donnast

temps

temps d'en advertir sa Majesté: puis que par autre voye, on ne l'avoit peu obtenir des Grisons. C'est ce qui se pouvoit faire en l'extremité où j'estois, tous autres partis estans ruineux: parce que outre que le Fort du Rhin n'estoit pas en ma puissance, les Suisses en estans les Maistres absolus, il estoit, comme j'ay desja dit, despourveu, & ne pouvoit estre secouru, que par la Suisse, ou par l'armée de la Valteline. Par la Suisse, c'estoit chose impossible: premierement pour l'aversion que les Cantons monstroient avoir d'un tel dessein; & puis, parce qu'il eust fallu forcer les Grisons, qui tenoient le Pont du Rhin. Quant au secours de la Valteline, il est certain qu'il me pouvoit venir de là: Mais c'estoit chose à laquelle je ne pouvois donner ordre, & qui ne dependoit pas de moy, puis que la communication m'en estoit entierement ostée.

Pour cét effect donc, il eust fallu que l'armée de la Valteline se fust alors trouvée commandée par un homme capable d'entreprendre de luy-mesme telle chose, sans attendre les ordres de celuy, qui, comme chacun sçait, n'estoit

stoit pas en estat de les luy envoyer. Car les Forts de la Valteline, & Comté de Chiavennes, se trouvans munis pour deux mois, il pouvoit venir à mon secours avec 8000 hommes de pied, & 700 chevaux, qui eussent esté capables de r'amener les Grisons, & d'empescher l'entrée aux Allemans dans le Païs. Et c'est la seule faute commise en cette affaire. Pour mon regard je ne m'amuse point à ce que le vulgaire en peut dire. Je croy avoir la satisfaction en moy-mesme, puis que j'ay executé punctuellement ce qui m'a esté commandé: n'ayant point retiré les troupes du Païs, ny rendu la Valteline aux Grisons, que je n'aye eu en main le pouvoir de ce faire, signé de sa Majesté. Bien est vray que j'avois esté contraint de traicter avant l'avoir: mais ç'avoit esté en telle sorte, que le terme que j'avois pris, pour l'execution, me donnoit le temps necessaire, pour sçavoir la volonté du Roy.

Si depuis on s'est advisé de tenter d'autres expediens pour r'accommoder l'affaire, ils sont venus si tard, que Messieurs d'Estampes & de Guebriant estans sur les lieux, en ont trouvé eux-

mesmes

meſmes l'execution impoſſible. Ce que je pourrois faire voir plus clairement, ſi mon devoir ne m'obligeoit de taire des choſes de cette nature, que la bienſeance ne permet jamais de reveler.

DISCOURS XIII.

Lettre à Monſieur le Prince de Condé.

MONSIEUR,

Je n'euſſe jamais pris la liberté de reſpondre aux mauvais ſentimens que vous avés voulu temoigner de moy en l'Aſſemblée de Guyenne au mois de Novembre dernier ſi j'euſſe pû croire que vous ne penſiez qu'à vous deſcharger de la honte que les armes du Roy, & le nom François ont receu ſous vos commandemens devant Fontarabie, & euſſe librement preferé à ma juſtification le reſpect que je dois à voſtre qualité ſi vous n'y euſſiez engagé celuy que je dois à mon ſang, & teſmoigné que pour me deſchirer vous ne faiſiez point de difficulté de vous engager vous-meſme à changer voſtre condition de Prince en mau-

mauvais Orateur, comme ſi vous ſçaviez mieux vous ſervir de la langue & de la plume que de l'eſpée. Le plus grand de mes crimes en voſtre eſcrit, eſt de ne vous avoir pas voulu obeïr, & vous le dites encore ſans conſiderer que le meſpris que j'euſſe fait de vos commandements vous rendroit aujourd'huy plus coulpable que moy ſi cette grande occaſion de la priſe de Fontarabie ſe fuſt perduë pour cela, puis que vous aviez l'authorité en main pour y pourvoir & me faire payer ſur le champ de ma deſobeïſſance. Pardonnez-moy, Monſieur, ſi je vous dis que vous deguiſez en deſobeïſſance la faveur que vous vouluſtes faire à l'Archeveſque de Bourdeaux à mon prejudice, & que ce furent les ſubtilitez que vous y r'apportates qui vous firent changer & rechanger des Conſeils apres mes deux premieres attaques & perdre enfin le temps auquel vous imputez voſtre diſgrace comme toute l'armée l'a veu pour m'oſter le fruit de mes travaux & le laurier de mes mains, mais quelle conſequence peut encore faire cette queſtion à la deſroute qui arriva trois jours aprés & quel reproche m'en ſçauriez-vous faire, puis

puis qu'auſſi-toſt que vous m'euſtes tiré de mon poſte vous pouviez mieux faire par un autre que par moy, & qu'il ne falloit qu'une heure de vigueur comme vous dites pour vous rendre Maiſtre de la place, je crois qu'en cela vous vous condemnez vous-meſme, ſi vous ne voulez dire que je vous aye lié les mains & la langue pour vous empeſcher d'agir & commander, & qu'il vous ſieroit bien mieux de chercher un pretexte plus ſpecieux pour m'opprimer que de deſcouvrir voſtre faute en m'accuſant, c'eſt un autre fait ſi vous m'accuſez encore de voſtre deſroute & que vous penſiez que ce ſoit aſſez me convaincre de dire que je vis le deſordre & que je ne branſlay jamais, je puis dire en cela que s'il y avoit quelque reſte de fortune & d'honneur à ſauver apres le desbris ce fut moy qui le guarentis du naufrage, empeſchant que tout le ſang de l'armée ne fuſt reſpandu avec la honte, & que la perte ne fuſt encore plus grande que le deshonneur, vous ne me fiſtes point l'honneur de me faire part de voſtre ordre, & n'euſſe jamais penſé que pour empeſcher les ennemis de forcer vos retranchements vous vous fuſſiez allé
mettre

mettre en bataille à deux lieuës de là, ny que vous euſſiez eu beſoin du corps que je commandois puis que vous ne m'en aviez pas adverty, il eſt vray que j'appris la rumeur du Camp & le deſordre par les premiers fuyards qui ſe vindrent jetter dans mon poſte, & fis en un moment tous mettre ſous les armes en attendant quelque glorieux commandement de voſtre part, je jugeay dans cette attente que vous aviez arreſté le deſordre & demeuray tousjours ferme dans l'impatience de vos nouvelles, quand les premieres & les plus certaines que l'on me vint dire furent celles de voſtre embarquement, je vous confeſſe que je fus ſurpris d'eſtonnement & que ne pouvant comprendre comme vous le pouviez avoir eſté, je cherchois en voſtre eſprit & en voſtre courage des raiſons que je ne pouvois trouver en voſtre mal-heur, parceque je ne pouvois croire que vous euſſiez eſté ſurpris par faute de prevoyance & que ſi vous aviez eſté contrainct de ceder à la puiſſance des ennemis, je diſois qu'en vous rendant à la teſte de mes trouppes dont j'avois eſtimé juſques là que vous fiſſiez un gros de reſerve nous

pour-

pourrions r'aſſeurer le reſte par voſtre preſence & tourner teſte aux ennemis qui avoient eu ſi bon marché de leur victoire, & je l'euſſe hazardé ſans vous ſi je n'euſſe experimenté que l'exemple du Chef refroidit ou anime tout le reſte, & que voſtre embarquement ſi precipité avoit oſté le cœur à tous nos ſoldats, j'arreſtay neantmoins tout le reſte du jour & la nuict ſuivante tout ce qui ſe trouva ſoubs mon ordre dans l'apparence que vous pourriez prendre une haute reſolution en ce mal-heur, & que vous y trouveriez quelque reſource que l'on ne pouvoit attendre que de vous : je ne me retiray point que quand je me vis abſolument fruſtré de mon eſperance, & me retiray encore ſans que les ennemis m'oſaſſent entreprendre, & c'eſt en cela ſeulement, Monſieur, que je puis confeſſer que vous avez ſujet de vous plaindre de moy, puis que j'uſurpay l'honneur qui vous eſtoit deu, je ſouffre par reſpect tout ce que la paſſion vous fait dire d'ailleurs, & ſuis marry pour voſtre ſatisfaction entiere que vous ſoyez contrainct d'advoüer que j'ay eſté bien ſoupçonné en quel-

que

que autre rencontre mais je n'ay pas tousjours ſi mal fait. Je ne voudrois qu'on ſçeut ce que j'ay contribué à voſtre paſſage en Eſpagne, duquel vous eſlevez tant le progrez, pour en faire tomber les ruines de plus haut ſur moy, & deſirerois que vous fuſſiez allé plus reſervé en cette accuſation, parce que la preſſe que vous apportez à me convaincre fait croire à tout le monde que c'eſt vous qui eſtes le coulpable, c'eſtoit aſſez de vous eſtre juſtifié dans une Aſſemblée publique, & d'avoir informé le Roy à voſtre mode de mes deportemens, ſans faire crier & courir à haute voix dans les ruës de Paris, le triomphe que vous emportez ſur moy au lieu de Fontarabie, l'on euſt trouvé la procedure beaucoup plus digne de voſtre qualité ſi vous euſſiez laiſſé les choſes dans le ſimple intereſt de ſa Majeſté, à laquelle ſeule il importe de me chaſtier ou de m'abſoudre ſi j'ay failly, & que vous ne vous fuſſiez point rendu ſolliciteur, Juge, partie & . fabricateur de teſmoings contre un homme innocent & abſent, qui n'a eſté contraint de ſortir du Royaume

que par les violances de voſtre authorité : Mais que vous ont fait mon Pere & mes Freres pour les enveloper avec moy dans vos invectives, ſinon que vous les voulez condemner de peur qu'ils me juſtifient, ou que vous ne penſiez pas eſtre bien juſtifié vous-meſme qu'en ſappant noſtre maiſon par les fondemens pour la renverſer & ſemer de ſel. Pardonnez-moy, Monſieur, ſi je dis que l'honneur que mon Pere a eu d'eſtre eſlevé, chery & eſtimé des Roys, les ſervices qu'il a rendus à l'Eſtat & ſon aage meritoient bien que l'euſſiez eſpargné pour l'amour de vous, ſi vous ne luy en vouliez qu'à cauſe de moy, & que comme il a fait toute ſa vie profeſſion d'un homme genereux & droit, qui n'a jamais trahy ſes amis ny ſçeu flatter ſes ennemis, il s'eſt tousjours conduit de ſorte qu'il n'a jamais directement meſpriſé ny offencé les Parlements comme vous dites, ny ne s'eſt auſſi jamais trouvé en termes ſi foibles & abandonné de raiſon qu'il eut beſoin de flatter les Parlements pour maintenir ſa qualité : mes Freres ne ſont pas plus coulpables de mes fautes